

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(55^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mercredi 25 mai 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Questions au Gouvernement (p. 2204).

CENTRES D'HÉBERGEMENT ET DE RÉADAPTATION SOCIALE (p. 2204)

MM. Claude Bartolone, Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé.

PROPOSITIONS POUR L'ÉCOLE (p. 2204)

MM. Michel Berson, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.

PÊCHE AU THON (p. 2205)

MM. Louis Le Penec, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

OBJECTEURS DE CONSCIENCE (p. 2206)

MM. Julien Dray, Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé.

LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE (p. 2206)

MM. Jean-Claude Gayssot, Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

VACCIN CONTRE LE SIDA (p. 2207)

MM. Jean-Pierre Brard, Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé.

AVENIR DU SITE DE MARCOULE (p. 2207)

MM. Gilbert Baumez, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

INDUSTRIE TEXTILE (p. 2208)

MM. Jean-Pierre Chevènement, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

CONSTRUCTION NAVALE (p. 2209)

MM. Renaud Muselier, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ (p. 2209)

MM. Franck Borotra, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

GRÈVES À LA S.N.C.F. (p. 2210)

MM. Jean Rosselot, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

TRAVAILLEURS FRONTALIERS AU CHÔMAGE (p. 2211)

MM. Jean-Luc Reitzer, Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

PRIX DU LAIT (p. 2211)

MM. André Fanton, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE (p. 2212)

MM. Jean-Claude Asphe, Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé.

CYCLE DE L'URUGUAY (p. 2213)

MM. Patrick Hoguet, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

RYTHMES SCOLAIRES (p. 2213)

MM. Jean-Pierre Bastiani, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.

PRÉSIDENTE D'ENTREPRISES PUBLIQUES (p. 2214)

MM. Michel Pelchat, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.

AVENIR DES ENTREPRISES NATIONALES EN SITUATION DE MONOPOLE (p. 2215)

MM. Xavier de Roux, Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes.

CONFÉRENCE SUR LA STABILITÉ EN EUROPE (p. 2216)

MM. Loïc Bouvard, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

ENQUÊTE SUR L'ASSASSINAT DE YANN PIAT (p. 2216)

Mme Louise Moreau, M. Pierre Méhaignerie, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

Suspension et reprise de la séance (p. 2217)

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

2. Programmation militaire pour les années 1995 à 2000. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2217).

DISCUSSION GÉNÉRALE (suite) (p. 2217)

MM. Didier Bariani,
Jean de Lipkowski,
Jean-Guy Branger,
Jacques Myard,

Jean Briane,
Jean Valleix,
Antoine Carré,
Paul Chollet,
Jacques Baumel,
François Guillaume,
Michel Bouvard,
Pierre Favre,
Jean-Marie Bertrand,
Jean-Claude Asphe,
Daniel Garrigue,
Xavier Pintat,
Serge Lepeltier,
Michel Hunault,

Pierre Pascallon,
Michel Carraud,
Marc Le Fur,
Jean Diebold.

Clôture de la discussion générale.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Déclaration de l'urgence d'un projet de loi** (p. 2238).
4. **Ordre du jour** (p. 2238).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Je pense que chacun aura à cœur, ce mercredi, de respecter strictement son temps de parole. Je vous en remercie. (*Applaudissements.*)

Nous commençons par le groupe socialiste.

CENTRES D'HÉBERGEMENT ET DE RÉADAPTATION SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Claude Bartolone.

M. Claude Bartolone. Les personnels des centres d'hébergement et de réadaptation sociale ont décidé de descendre aujourd'hui dans la rue pour faire connaître la réalité de leur situation. En fin d'année 1993, comme de nombreux autres collègues, et comme l'a fait de nouveau mon collègue Jean-Marc Ayrault il y a un peu plus d'un mois, j'ai appelé votre attention sur ce problème, monsieur le Premier ministre, car il manque à ces établissements 400 millions de francs pour assurer un fonctionnement normal. Certes, un complément de 70 millions a été accordé en mars dernier, mais il s'avère, ô combien, insuffisant.

Des centres vont fermer ; d'autres raccourcissent leur période d'ouverture ; d'autres encore sont mis en demeure de réduire leurs moyens d'insertion et d'accompagnement social. Les économies ainsi faites sont dérisoires par rapport au coût social, financier, humain de l'exclusion qu'elles entraînent. Pour l'heure, il s'agit de préserver ces outils indispensables que sont les CHRS pour aider à reconstruire des vies fortement ébranlées par une rupture affective, économique ou familiale.

Vous nous dites que les difficultés du budget 1993 furent liées à l'agrément d'une convention collective dont les conséquences financières n'avaient pas été prévues. Dont acte. Mais, pour 1994, pourquoi les difficultés persistent-elles ? Qu'en est-il des discussions que vous menez depuis plus d'un mois avec votre collègue du budget ? Car l'exclusion monte. En témoignent ces marches qui, à travers le pays, rassemblent chômeurs, SDF, mais aussi personnes en activité. Ces marcheurs réclament que les pouvoirs publics prennent immédiatement des mesures pour arrêter la détérioration de l'emploi et améliorer la vie quotidienne de ceux qui sont en situation précaire, notamment en aidant à l'accès ou au maintien au logement, en assurant la gratuité des frais de recherche d'emploi, le droit à la fourniture d'eau et d'électricité. Quelles suites entendez-vous donner aux légitimes revendications de ces hommes et de ces femmes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé. S'il est un dossier qui nous rassemble tous, c'est bien celui de l'exclusion, car de plus en plus nombreux sont nos concitoyens en marge non seulement de la société, mais aussi du système sanitaire et social. Les 30 000 places des sept cents centres d'hébergement et de réadaptation sociale occupent aujourd'hui une position essentielle dans la lutte contre l'exclusion. Comme vous le savez, monsieur le député, et vous venez de le souligner, le Gouvernement a décidé d'accorder une rallonge de 70 millions de francs pour aider les centres en difficulté financière à fonctionner ou à se restructurer. Je tiens à souligner que M. le Premier ministre et Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville ont décidé qu'il n'y aurait ni licenciement ni fermeture de centre d'hébergement et de réadaptation sociale pour des raisons budgétaires. Les premiers crédits complémentaires seront annoncés cette semaine.

L'ensemble de ces éléments sont de nature, monsieur le député, à rassurer les personnels et aussi tous ceux qui sont intéressés par les centres d'hébergement, qui constituent le dernier rempart contre l'exclusion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

PROPOSITIONS POUR L'ÉCOLE

M. le président. La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, sans la grande manifestation du 16 janvier dernier (*Exclamations sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) pour la défense du service public d'éducation, vous n'auriez pas, à l'évidence, engagé des consultations en vue de proposer votre nouveau contrat pour l'école.

M. Francisque Perrut. Qu'en savez-vous ?

M. Michel Berson. Vous venez de rendre publiques 155 propositions pour l'école. Vous parlez de maîtrise de la langue française et d'acquisition de méthodes de travail pour mieux apprendre. Vous rejetez les filières d'exclusion et vous voulez développer la démocratisation de l'enseignement secondaire et supérieur. (*« Oui ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Comment, sur ces points, ne pas être d'accord avec vous (*« Ah » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) comment ne pas se réjouir de vous entendre, enfin, rendre hommage à la loi d'orientation sur l'éducation de 1989 que vous avez, à l'époque, tant combattue ! (*Exclamations et applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Comment allez-vous financer ce nouveau contrat pour l'école ? En effet, sans un engagement financier clair et à long terme de l'Etat, vos propositions resteront inappliquées et ne constitueront, en quelque sorte, qu'une

manœuvre électorale. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Allez-vous, oui ou non, présenter au Parlement un projet de loi de programmation pluriannuelle, comme le demandent les députés socialistes depuis janvier dernier...

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Et avant ?

M. Michel Berson. ... et comme le réclament les syndicats enseignants et les fédérations des parents d'élèves, un vrai projet c'est-à-dire chiffré, avec un échéancier et à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, je pourrais naturellement ironiser...

M. André Labarrère. Non ! Non !...

M. le ministre de l'éducation nationale. ... gentiment sur la formulation de votre question.

En effet, vous entendre réclamer à grands cris une loi de programmation pour l'école, qui représente, selon vous, une exigence majeure...

M. Jean-Pierre Brard. Essentielle !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... pourrait m'inciter à vous demander à mon tour pourquoi les gouvernements que vous souteniez ne l'ont pas présentée en douze ans ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Michel Berson. 90 milliards !

M. le ministre de l'éducation nationale. Si c'était si important, et alors même que le Parlement en a adopté le principe dans la loi d'orientation de 1989, pourquoi avez-vous refusé d'honorer cette obligation ?

M. Jean-Pierre Brard. C'est vrai ! Mais vous ?

M. Michel Berson. Caricature !

M. le ministre de l'éducation nationale. Mais je ne veux pas donner ici le spectacle d'un affrontement partisan autour de l'école.

M. André Labarrère. Oh non !...

M. le ministre de l'éducation nationale. Je préfère prendre acte de votre approbation des principaux axes autour desquels s'organisent mes 155 propositions pour un nouveau contrat pour l'école. C'est un grand enjeu. Pussions-nous, tous ensemble, faire en sorte que l'école échappe au débat partisan. Les enfants ne sont ni d'un côté ni de l'autre de cet hémicycle, leur avenir est dans l'amélioration de la qualité de l'école. C'est ce que nous proposons aujourd'hui au moyen du nouveau contrat. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

PÊCHE AU THON

M. le président. La parole est à M. Louis Le Pensec.

M. Louis Le Pensec. Dans le journal *Ouest France* de ce jour, notre collègue M. Jacques Chirac...

M. Jean-Pierre Brard. « Un ami de trente ans » !

M. Louis Le Pensec. ... propose pour la France la création d'un grand ministère de la mer. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur plusieurs bancs du*

groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Voilà au moins une proposition de M. Chirac avec laquelle je suis en plein accord. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la Démocratie française et du Centre.*)

M. André Santini. Ah non ! (*Sourires.*)

M. Louis Le Pensec. Je ne doute pas que le Premier ministre soit convaincu du bien-fondé d'une telle proposition.

Mais en attendant, faute de ministre de la mer, ma question s'adresse au ministre de l'agriculture, puisqu'elle concerne la pêche.

Monsieur le ministre, lors d'un Conseil européen à Luxembourg, vous aviez décidé de passer outre à la réglementation communautaire relative aux filets dérivants pour ce qui est de la pêche au thon. Puis, il y a quelques jours, marche arrière toute : vous décidez de vous aligner sur la réglementation communautaire.

À quelques jours du début de la campagne de la pêche au thon dans l'Atlantique, un tel revirement suscite les légitimes interrogations des professionnels. La représentation nationale est en droit de connaître les raisons qui ont pu motiver un tel changement de cap ainsi que la suite que vous entendez donner aux demandes de compensation formulées par les professionnels. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, vous me donnez l'occasion d'apporter quelques précisions sur la campagne de pêche au thon germon qui a débuté depuis hier. Les professionnels sont venus me faire part de leur grande inquiétude en raison des risques qui pèsent sur la commercialisation du thon germon pêché dans certaines conditions. Nous avons examiné avec eux la situation sous tous ses aspects et nous sommes tombés d'accord pour appliquer tout simplement les recommandations des Nations unies, sur lesquelles se fonde la réglementation européenne. Quelques pêcheurs sont partis hier, certains aujourd'hui, et d'autres partiront demain. Je croyais que vous en étiez informé.

Dans ces domaines délicats, difficiles, on a toujours intérêt à trouver des éléments de conciliation plutôt qu'à jeter de l'huile sur le feu ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Pour ce qui concerne l'organisation des compétences au sein du Gouvernement, seul M. le Premier ministre pourrait bien évidemment vous apporter quelques précisions. Mais sachez que depuis que mon collègue Bosson et moi-même nous partageons la responsabilité de ce secteur, c'est-à-dire depuis un an, le budget de la pêche a été multiplié par quatre. Quand nous sommes arrivés aux affaires, ce budget se trouvait au niveau de la marée basse d'équinoxe (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*) et les pêcheurs que vous représentez attendent certainement aujourd'hui mieux de vous que les commentateurs que nous venons d'entendre. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

OBJECTEURS DE CONSCIENCE

M. le président. La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Le ministre de l'éducation nationale s'est voulu ironique dans sa réponse à mon collègue Berson. Je pourrai à mon tour lui faire remarquer qu'on peut faire toutes les lois de programmation que l'on veut mais qu'encre faut-il ne pas commencer par réduire les crédits de l'éducation nationale comme il l'a fait dans le dernier budget ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ma question s'adresse à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales.

Le service civil des objecteurs de conscience a permis la mise à la disposition des associations de jeunes volontaires très motivés. Mais ces associations doivent aujourd'hui supporter une double charge, celle qui résulte d'un retard de financement de l'Etat de plus de 150 millions de francs, et celle - encore plus grave - entraînée par votre décision du mois d'octobre 1993 de leur faire supporter 15 p. 100 du financement de cette conscription, ce qui représenterait une sorte de privatisation du service national.

Que comptez-vous faire pour mettre un terme à ce retard de financement ? Comptez-vous persister dans la décision de faire financer une partie du statut des objecteurs de conscience par les associations ? Comptez-vous réunir la commission interministérielle chargée de suivre leur statut ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé. Ma réponse sera très brève.

Monsieur le député, comme vous le savez, nous nous étions engagés à ouvrir une très large concertation entre le ministère des affaires sociales et le milieu associatif. La conclusion a été tout simplement de ne pas demander aux associations de participer au financement de l'hébergement des objecteurs de conscience. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Gayssot.

M. Jean-Claude Gayssot. Mesdames, messieurs les ministres, avec le mot d'ordre : « Agir ensemble contre le chômage » chômeurs et salariés vont manifester samedi à Paris, après de multiples marches dans le pays.

Or, les décisions que vous prenez tournent le dos à une politique favorable à l'emploi : nouveau refus de relever le SMIC, transfert vers la spéculation des profits réalisés par les entreprises, soit 152 milliards l'an dernier, et de l'argent public - plus de 82 milliards ; baisse des salaires, travail de nuit et du dimanche, flexibilité, bref, tous les décrets pris dans le cadre de la loi quinquennale.

Or l'on apprend que les « états d'âme » de la majorité de droite la conduiraient à abaisser encore le coût du travail ou de réduire les impôts des plus fortunés. Quelle insulte pour ceux qui n'ont que leur travail pour vivre et pour ceux qui ne réclament que le droit de travailler !

Et quand le ministre du travail prétend que, durant vingt ans, on a choisi l'augmentation des salaires au détriment de l'emploi, il ne se contente pas d'énoncer une contrevérité, il exprime ses intentions : toujours moins pour les salariés et les familles, toujours plus pour la spéculation et les privilégiés.

Je sais bien que votre gouvernement de droite n'entend que le langage du rapport de force. On l'a vu avec l'école, avec le SMIC-jeunes. Mais je pose la question : va-t-on enfin reconnaître qu'il faut, pour s'attaquer au chômage inverser la logique de « l'argent roi », bloquer toutes les procédures de licenciement et de réduction des effectifs, prendre des mesures urgentes en faveur des chômeurs afin qu'ils disposent de revenus décents, contrôler l'argent public distribué généreusement au capital pour l'affecter à l'emploi et à la formation, relever le pouvoir d'achat des salaires, des pensions et du SMIC le 1^{er} juillet, taxer durement la spéculation, réduire la durée du travail sans perte de salaire, autant de mesures qui favoriseraient l'embauche ? Ces propositions sont claires. J'espère que les réponses le seront aussi ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Monsieur Gayssot, je vous prie d'abord d'excuser l'absence de M. Michel Giraud, qui présente actuellement au Sénat le projet de loi relatif à la participation des salariés.

S'agissant de la marche à laquelle vous avez fait allusion, sachez que le Gouvernement considère toujours comme positive toute action de sensibilisation au problème du chômage. Cela étant, cette association qui, incontestablement, veut renforcer la symbolique, conforte le Gouvernement et chacun ici, dans son sentiment que c'est d'abord aux syndicats qu'il appartient de représenter les chômeurs, ce à quoi beaucoup d'entre eux s'emploient.

Le chômage n'est pas une situation pérenne, il n'a pas non plus de statut. Chaque mois, 400 000 personnes retrouvent un emploi. Pour autant, la législation doit effectivement prévoir des aides pour ceux qui sont sans travail.

Monsieur le député, je ne reviendrai pas sur la loi quinquennale pour l'emploi défendue par M. Michel Giraud ici même et au Sénat, et dont certaines des dispositions ont permis de faire sauter des freins à l'emploi. Je me bornerai à indiquer à la représentation nationale que la politique ainsi menée commence à porter ses fruits.

Quant à vos propositions, monsieur le député, soyons très clairs : lutter contre le chômage ne signifie pas se transformer en marchand d'illusions. De même, un programme ne doit pas se faire incantatoire.

Monsieur le député, c'est grâce à l'arsenal des mesures de la loi quinquennale et à des dispositions en faveur des entreprises, comme celle prise récemment et qui consiste à accorder 2 000 francs par mois jusqu'au mois d'octobre à toute entreprise qui recrute un jeune, que nous pourrions lutter efficacement contre le chômage. Inutile de faire rêver les gens avec des mesures qui, vous le savez aussi bien que moi, sont irréalistes. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le ministre délégué à la santé, ma question concerne le sida et je ne m'adresse pas seulement au ministre mais également au médecin que vous êtes.

L'épidémie du sida atteint, aujourd'hui, une ampleur planétaire. On dit qu'elle concernera d'ici à la fin de notre siècle, soit dans six ans, 25 millions de personnes. Mais, derrière ces chiffres froids, il y a des détresses, celles des familles et celles des individus, il y a l'isolement et la mort au bout.

Or, au début de ce mois-ci, à Genève, le directeur du développement et de la recherche de l'Organisation mondiale de la santé a lancé un cri d'alarme. Il a fait savoir que des grands groupes pharmaceutiques, américains en particulier et dont certains ont des établissements en France, avaient décidé d'arrêter la recherche pour la mise au point d'un vaccin anti-sida au motif que les clients potentiels habitent des pays pauvres et n'ont donc pas les moyens de payer le vaccin. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Ce sont les déclarations d'un responsable de l'Organisation mondiale de la santé, messieurs !

Monsieur le ministre, mes questions sont extrêmement simples. Que compte faire le Gouvernement pour que la santé des gens, leur avenir ne sombrent pas dans les eaux glacées...

M. Charles Ehrmann. Du Kamchatka !

M. Jean-Pierre Brard. ... du calcul égoïste de quelques-uns ? (*Mêmes mouvements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Chers collègues, je vous en prie !

M. Jean-Pierre Brard. Je pensais, messieurs, qu'un sujet aussi important pourrait retenir votre attention !

M. Jean-Claude Lefort. Ils s'en moquent !

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le ministre, que pensez-vous faire pour que la santé de nos concitoyens, de nos semblables, ne soit pas conditionnée au profit qu'espèrent en tirer quelques-uns ? Quelle position compte prendre le gouvernement français dans les instances internationales ? Quelle attitude comprenez-vous adopter à l'égard de la proposition de l'OMS tendant à constituer un consortium international qui favoriserait la recherche, la convergence des efforts, afin que soit mis au point ce vaccin qui préserverait des dizaines de millions de nos semblables contre une mort certaine ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé. Monsieur le député, la recherche sur le vaccin contre le sida constitue, bien sûr, un des principaux objectifs de la lutte contre le sida en général. Avant de répondre précisément à votre question, je dois d'abord porter à votre connaissance quelques informations. Cette recherche se heurte, en effet, à différents problèmes.

Le premier est la variabilité du virus. Si nous savons aujourd'hui qu'il y a deux virus, le VIH 1 et le VIH 2, nous savons aussi que ces virus peuvent muter et se transformer d'un individu à l'autre. Ce n'est donc pas un vaccin mais des vaccins qu'il faut trouver.

Le deuxième est inhérent aux mécanismes de la vaccination. Pour qu'une vaccination fonctionne, il faut un accroissement du nombre des anticorps dans le sang et

des réponses cellulaires. Malheureusement, la vaccination contre le sida ne s'accompagne pas encore de cette double réponse. Apparemment, une équipe française et il convient de la saluer, viendrait de la mettre en évidence.

Bref, monsieur Brard, le problème du vaccin contre le sida est complexe. Mais notre pays ne baisse pas la garde et consent de gros efforts au profit de la recherche dans ce domaine. Premièrement, au niveau public avec l'Agence nationale de la recherche contre le sida et en amont, bien sûr, avec les recherches de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale et du CNRS. Deuxièmement, au niveau privé avec Pasteur, Mérieux Sérums et Vaccins dont on connaît la grande compétence sur le plan vaccinal. Enfin, troisièmement, au niveau international, que vous avez fort justement évoqué : il importe que nous travaillions ensemble, grâce notamment au programme EVA, car ce n'est qu'ensemble qu'on pourra apercevoir, un jour, la lueur d'un espoir de vaccin contre le sida. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

AVENIR DU SITE DE MARCOULE

M. le président. La parole est à M. Gilbert Baumet.

M. Gilbert Baumet. Monsieur le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, ma question concerne la situation du site de Marcoule, sur lequel fut construite la première usine nucléaire en France, et qui représente la principale force économique du département du Gard. Or, à Marcoule, les suppressions d'emplois se poursuivent.

Les salariés du site de Marcoule attendent depuis plus de deux ans que les ministères de tutelle - défense, industrie, recherche - se mettent d'accord pour engager des investissements en vue de maintenir des activités après l'arrêt de celles liées au retraitement - UNGC - de l'uranium nucléaire en combustion en graphite gaz, et l'arrêt du bâtiment 214 du CEA, programmés pour 1997.

Ces investissements concernent quatre points : premièrement, la reprise et le conditionnement des déchets entreposés sur le site depuis trente ans, opérations rendues obligatoires par la loi de décembre 1991 afin d'assurer leur stockage en toute sécurité ; deuxièmement, le démantèlement des installations dès leur mise à l'arrêt - cela concerne en partie le budget militaire ; troisièmement, un nouvel atelier pilote pour maintenir un outil sur la recherche et le développement en matière de retraitement ; enfin, et c'est très important pour l'avenir nucléaire, la réalisation d'Atalante 2, qui concerne cent quarante emplois.

Compte tenu des délais nécessaires pour réaliser de telles installations, il est urgent de prendre des décisions afin que le savoir et les compétences des salariés travaillant sur le site soient utilisables avant leur départ.

Une réunion prévue hier mardi a été annulée, sans concertation préalable, par la direction de la Cogema.

Monsieur le ministre, les salariés de Marcoule, inquiets de leur avenir, attendent des réponses du Gouvernement et la reprise d'une véritable concertation avec la direction de la Cogema. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe République et Liberté.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur Baumer, le Gouvernement a bien présent à la mémoire les efforts que votre département a accomplis pour accepter, alors que beaucoup d'autres s'y refusaient, le développement du nucléaire. Ne serait-ce que pour cette raison, nous avons le devoir de mettre fin honorablement au passé et de préparer l'avenir sur le site même.

Pour le passé, je vous indique très clairement que la convention que vous avez réclamée pour le conditionnement et la reprise des déchets entre le ministère de la défense, le CEA et EDF sera conclue dans un délai de quatre mois. Je m'y engage publiquement. En ce qui concerne la destruction d'UP 1, l'objectif de 1998 sera atteint dans des conditions de transparence qui devraient satisfaire les salariés et respecter l'environnement.

Quant à l'avenir, ne soyez pas inquiet : le mini-atelier pilote démarrera, Atalante 2 sera financé dès le mois de juin prochain, à concurrence de 300 millions de francs par le CEA. Pour le laboratoire souterrain, votre département est l'un des quatre départements sélectionnés par la mission Bataille. Vos atouts sont réels, mais je ne peux pas anticiper sur le résultat de la compétition car se sont les géologues spécialisés qui trancheront.

Monsieur le député, soyez sans crainte, le Gouvernement a la mémoire de Marcoule, il ne l'oubliera pas. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

INDUSTRIE TEXTILE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur et pourrait d'ailleurs s'adresser aussi à M. le Premier ministre.

Le groupe textile Chantelle, qui est largement bénéficiaire et dont le chiffre d'affaires est en progression constante, a décidé de délocaliser massivement sa production. Cela se traduit par le projet de fermeture de l'usine de Saint-Herblain, en Loire-Atlantique, et 200 suppressions d'emplois touchant essentiellement des femmes.

Cet exemple concret illustre l'absurdité à laquelle conduit le libre-échangisme généralisé, que vous avez soutenu en signant les accords du GATT, avec des pays à régimes sociaux tellement différents du nôtre. Une concurrence déloyale basée sur les bas salaires, l'absence de droits syndicaux et de protection sociale, voire le travail des enfants, l'inexistence de normes en matière d'environnement, la sous-évaluation de la monnaie par rapport au franc, lui-même accroché au mark, monnaie la plus surévaluée du monde, conduisent au gonflement du chômage en France et en Europe. Ce mode de développement, sur la compétitivité à l'échelle mondiale, entraîne aussi au Sud d'insupportables régressions.

Monsieur le ministre, comptez-vous utiliser les moyens dont dispose la puissance publique pour que soit maintenue en activité l'usine de Saint-Herblain ? Quelles initiatives le Gouvernement a-t-il prises au niveau européen pour imposer une authentique clause sociale à l'importation ? Enfin, le gouvernement a-t-il l'intention de soumettre les accords du GATT, signés à Marrakech, à la ratification du Parlement, comme l'y contraint l'article 53 de la Constitution ?

M. Pierre Mazeaud et Mme Nicole Catala. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement. Ou va-t-il s'incliner devant les instances de Bruxelles qui, au nom d'une prétendue compétence communautaire, tente, au travers d'un jugement de la Cour européenne de justice de Luxembourg de dessaisir totalement les parlements nationaux,...

M. André Fanton. Hélas !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... c'est-à-dire vous-mêmes, mes chers collègues, de tout moyen de contrôle sur la politique commerciale européenne ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur Chevènement, le groupe Chantelle est implanté dans la Marne, le Val-de-Marne, la Somme, le Morbihan et la Loire-Atlantique. Je regrette pour vous que Chantelle ne soit pas également implanté dans le territoire de Belfort, car vous auriez alors sûrement mieux connu votre dossier. Vous auriez notamment su qu'en décembre dernier le directeur départemental du travail, après concertation naturellement avec les ministères du travail et de l'industrie, a délivré un constat de carence sur les propositions de fermeture de l'établissement de Saint-Herblain et qu'un nouveau programme a été élaboré en concertation avec les représentants syndicaux. Ce programme ne prévoit pas la disparition de l'entreprise, bien au contraire. En effet, sur les 190 salariés de Saint-Herblain, 150 sont dès à présent assurés d'un emploi : ...

M. Jean-Marc Ayrault. C'est faux !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. ... quinze mesures d'âge, quarante reprises dans le cadre du groupe à Nantes, quatre-vingt-quinze reprises dans le cadre d'une sous-traitance. L'entreprise s'efforcera de reclasser les quarante autres personnes.

M. Jean-Marc Ayrault. C'est faux ! *(Protestations sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur Chevènement, cette entreprise, que vous ne connaissez sans doute pas assez, sous-traite 50 p. 100 de sa production à l'étranger, mais elle en exporte aussi 75 p. 100. Cela signifie que l'étranger est le premier client de Chantelle. Dès lors, il était normal que, pour ne pas disparaître, ce groupe s'adapte aux exigences de sa clientèle.

Enfin, s'agissant de votre dernière question, je ne peux que répéter ce que M. le Premier ministre a annoncé à plusieurs reprises : naturellement, le Parlement français se prononcera sur les accords du GATT. Nous aurons ainsi la fierté de faire débattre le Parlement français sur une clause sociale, que vous n'aviez pas su obtenir et que nous avons obtenue à Marrakech. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Pierre Mazeaud. Très bien ! Monsieur le ministre, nous sommes heureux de savoir que le Parlement sera saisi !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

CONSTRUCTION NAVALE

M. le président. La parole est à M. Renaud Muselier.

M. Renaud Muselier. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre, et je la pose au nom des parlementaires directement concernés par les problèmes de la construction navale, et plus particulièrement M. Garnier, député de Saint-Nazaire.

Monsieur le Premier ministre, des négociations parallèles à celles du GATT ont été engagées entre l'OCDE et la commission de Bruxelles dans le domaine de la construction navale, en vertu d'un mandat du Conseil des ministres de juillet 1990. La Commission de Bruxelles négocie en ce moment avec nos principaux concurrents : les Etats-Unis et les pays asiatiques. Selon plusieurs sources d'information concordantes, l'issue de cette négociation serait proche, et l'accord comporterait des conditions inacceptables pour notre construction navale.

Cet accord prévoirait, en effet, la suppression des aides directes à la production, c'est-à-dire celles qui se pratiquent en France et qui permettent la prise de commandes par les chantiers de construction, le maintien, voire le renforcement, des aides indirectes, accordées cette fois aux armateurs, assorti d'une obligation de construire les navires dans les chantiers navals du pays concerné, la consolidation du protectionnisme américain tel qu'il résulte du Jones Act et l'absence de mesures contre les véritables entraves à la concurrence, qu'elles soient monétaires ou sociales.

Un « Blair House » maritime se prépare ainsi. Il devrait conduire la France à démanteler, sous la pression des Etats-Unis et sans la moindre contrepartie, nos aides à la construction navale, oubliant au passage les sacrifices déjà consentis dans les dernières années par nos chantiers navals. A terme, c'est la disparition de la construction navale française, c'est-à-dire de plusieurs dizaines de milliers d'emplois directs et induits en France.

Devant cette situation d'une particulière gravité, je vous serais reconnaissant, monsieur le Premier ministre, de bien vouloir préciser l'état exact d'avancement de ces négociations et l'attitude que le Gouvernement français entend adopter pour parvenir à un accord préservant l'avenir de notre construction navale. Ce sujet est trop essentiel pour qu'un accord intervienne sans que les gouvernements des Etats membres de l'Union européenne acceptent à l'unanimité, et, s'il le faut, exercent leur droit de veto. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur Renaud Muselier, votre question est, hélas ! d'une actualité brûlante.

Il y a, en effet, des négociations conduites dans le cadre de l'OCDE pour fixer de nouvelles règles de soutien à la construction navale. Or, dans leur état actuel, elles sont profondément défavorables aux intérêts des chantiers français qui - vous le savez mieux que moi et Etienne Garnier le sait mieux encore - concernent 5 000 salariés directs et plus de 15 000 en tout.

Nous ne pouvons pas accepter le dispositif qui nous est proposé et qui, comme vous l'avez dit très justement, permet de soutenir les armateurs, à charge pour eux de

répercuter ce soutien sur les chantiers. En effet, faute hélas ! de grands armateurs, nous soutenons directement nos chantiers, ce qui permet un maintien d'activités dans le très haut de gamme : paquebots de croisière ou navires spécialisés, comme les méthaniers que nous construisons actuellement pour la Malaisie.

Nous avons donc bloqué la négociation. La décision, qui devait être imminente, est reportée à fin juillet. Demain, à Bruxelles, devant le commissaire Van Miert et devant le commissaire Brittan, je mettrai la Commission d'abord, puis immédiatement le Conseil devant leurs responsabilités. Nous ne pouvons pas accepter un système qui aboutirait à la disparition des deux grands chantiers français ! *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Pierre Mazeaud. Très bien ! De la poigne !

SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ

M. le président. La parole est à M. Franck Borotra.

M. Franck Borotra. Monsieur le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, ce sera la quatrième question de suite qui vous est posée, ce qui montre - s'il en était besoin - l'importance des problèmes industriels à la fois pour la représentation nationale et pour notre pays.

M. Jean-Pierre Brard. Le ministre est très industriel ! *(Sourires.)*

M. Franck Borotra. Il y a environ deux ans, la Commission de Bruxelles avait rendu publique une proposition de directive concernant l'organisation du gaz et de l'électricité. En réalité, cette directive avait pour objectif de démanteler le monopole de service public et de rendre obligatoire l'accès des tiers au réseau. Aussitôt, elle a fait l'objet de très vives critiques de la part de nombreux gouvernements, du Parlement européen, et l'Assemblée nationale s'est saisie de ce dossier à la fin de novembre 1993 pour exprimer à la quasi-unanimité son attachement au service public.

M. Robert-André Vivien. C'est vrai !

M. Franck Borotra. La Commission de Bruxelles, à part quelques aménagements mineurs, n'a pas considéré qu'elle devait remettre en cause son objectif.

Le 27 avril 1994, la Cour de justice des Communautés, saisie par le tribunal d'Arnhem à la suite d'un conflit entre une société locale et une société régionale de distribution d'électricité, a rendu l'arrêt « Almelo », précisant que, dans le cadre d'un service économique d'intérêt général, il pouvait y avoir des restrictions à la concurrence, ce qui a pour conséquence de reconnaître implicitement l'importance du service public et, en même temps, de réhabiliter l'article 90-2 du traité de Rome.

Ma question est simple et vous l'aurez devinée, monsieur le ministre de l'industrie : que compte faire le Gouvernement pour défendre le service public concernant l'électricité et le gaz en France ?

M. Jean-Pierre Delalande. Très bien !

M. Franck Borotra. Accessoirement - deuxième question -, croyez-vous que le moment n'est pas venu, comme vous l'avez fait avec courage à l'occasion du GATT, ...

M. Jean-Claude Lefort. On croit rêver !

M. Franck Borotra. ... de rappeler à la Commission de Bruxelles la primauté du politique sur les convictions personnelles ou technocratiques des commissaires ? *(Applaudissements.)*

dissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, en cette période de campagne électorale européenne, je me réjouis de l'hommage rendu par M. Borotra à la sagesse - tardive - de la Cour européenne de justice.

En effet, les perspectives ouvertes par l'arrêt « Almelo » vont dans le sens à la fois de la tradition française du service public, mais aussi et surtout des intentions affichées par l'immense majorité des députés qui se sont exprimés - c'était votre cas, monsieur Borotra - lors du débat, organisé ici-même à l'automne dernier par le Gouvernement sur l'énergie.

C'est en effet, une ouverture maîtrisée et limitée que nous pouvons envisager, nous Français, forts - permettez-moi de le rappeler, mais chacun ici partage ces convictions - d'une électricité de qualité, abondante et bon marché. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Nous n'avons, par conséquent, pas de leçon à recevoir, dès lors que nous avons nous-mêmes fait la démonstration de notre respect du consommateur, particulier ou industriel.

M. Jean-Claude Lefort. Non !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Nous étions dans cette affaire, il faut le reconnaître, un peu isolés, et le gouvernement précédent avait quelque peu laissé filer l'imagination de la Commission sur une directive dont il ne partageait pas - je lui en donne acte - l'architecture.

Le rapport Desama présenté au Parlement européen...

M. Jean-Claude Lefort. Le rapport Mandil !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. ... et la discussion du Parlement français, sur les bases - c'est vrai - du rapport Mandil qui ne dit pas le contraire et qui va dans le sens de l'arrêt Almelo...

M. Jean-Claude Lefort. Pas du tout !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. ... créent un rapport de forces plus favorables aux pays qui ont su maîtriser leur production et leur distribution d'énergie. C'est le cas de la France, ce qui la met, face à la Commission, au nom du Conseil, dans une position forte pour faire respecter le point de vue des États qui ont fait leurs preuves, ce qui est clairement le cas de la France depuis la Libération. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

GRÈVES A LA SNCF

M. le président. La parole est à M. Jean Rosselot.

M. Jean Rosselot. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, vous le savez, des grèves de conducteurs affectent les réseaux SNCF dans l'est et le sud-est de la France, sur l'axe Strasbourg-Marseille.

Elles n'en finissent pas : 14 et 15 avril, 27 et 28 avril, 6 mai. La semaine dernière encore, des incidents d'une certaine gravité ont eu lieu au dépôt de Belfort et des lignes à caractère international, comme Paris-Bâle, ont subi de sérieuses perturbations.

A l'origine de ces mécontentements, il y a la publication par la direction générale de la SNCF d'une étude sur « l'évolution des missions des établissements de traction et de la charge conduite », ou encore du « transit de Cierval ».

Il semblerait que, faute d'une suffisante concertation, les implications sociales des restructurations envisagées n'aient pas été suffisamment considérées et prises en compte.

Monsieur le ministre, compte tenu du fait que cette étude, qui trouvera son application en 1995, peut donc être reconsidérée, notamment à la lumière d'un audit extérieur que vous pourriez commander, compte tenu des conclusions de la commission d'enquête parlementaire, présidée par notre collègue Cuq, appelant au renouvellement des règles de la communication dans cette grande maison, compte tenu enfin de l'impératif d'une répartition équilibrée des activités de service public sur l'ensemble du territoire, je vous demande quelles mesures vous comptez prendre pour, d'une part, mettre fin à ces gênes considérables pour le public et, d'autre part, pour apaiser les inquiétudes des personnels de la SNCF, comme vous le savez, méritants, en particulier les conducteurs, alors même que la charge de restructuration semble peser principalement sur le dépôt de Belfort. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, la SNCF s'efforce, dans les difficultés, notamment financières, qu'elle traverse, d'adapter ses réponses à l'évolution des demandes ; c'est le cas sur Strasbourg-Marseille.

Le Gouvernement laisse évidemment la SNCF gérer le mieux possible son entreprise. Sa tâche essentielle est d'assurer les fonctions fondamentales de service public, de veiller à ce que toutes les décisions d'adaptation soient prises dans la concertation maximale interne et externe et de demander à la SNCF des compensations là où des collectivités sont très touchées. Dans votre cas, il s'agit de 120 personnes réparties sur cinq sites, sans aucun licenciement ni aucune mutation d'office.

Vous savez que les décisions gouvernementales assurent l'avenir du « fer » rapide. En ce qui concerne les liaisons régionales et interrégionales, la mission du sénateur Haenel ouvre des pistes intéressantes pour une coresponsabilité Etat-régions-SNCF dans les décisions à prendre à l'avenir.

Dans votre région, très liée au rail, les décisions d'avenir sur les TGV sont porteuses d'emplois, les rames étant très largement fabriquées sur place. Les décisions d'aide au lancement des TER, en grande partie fabriqués chez vous, sont importantes. J'ajoute que la décision du Premier ministre de lancer l'étude du TGV Rhin-Rhône n'est pas sans importance pour votre région.

Enfin, suite aux décisions du Premier ministre prises cette semaine, le conseil d'administration de la SNCF a, ce matin, voté l'acceptation du projet du TGV-Est...

M. Bernard Schreiner. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. ... ce qui me permet de lancer la procédure d'enquête publique dès demain et de tenir les engagements qui avaient été pris par le Gouvernement il y a quelques mois. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

TRAVAILLEURS FRONTALIERS AU CHÔMAGE

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Reitzer.

M. Jean-Luc Reitzer. Ils sont 95 000 à se rendre chaque jour en Suisse pour y exercer leur activité professionnelle.

Ils sont 95 000, plus leurs familles, à être inquiets pour l'avenir car, longtemps préservée, la Suisse est à son tour frappée par la crise et par l'augmentation du chômage.

Ma question s'adresse au ministre du travail; elle concerne l'indemnisation des travailleurs frontaliers en Suisse au chômage.

En dépit d'un arrêt du Conseil d'Etat, en dépit d'une décision de la Cour européenne de justice, en dépit également du reversement par la Suisse à l'UNEDIC de 71 p. 100 de leurs cotisations chômage payées en territoire helvétique, les partenaires sociaux refusent toujours que ces travailleurs frontaliers soient indemnisés en fonction de leur salaire réel.

M. Pierre Mazeaud. Ce n'est pas normal!

M. Jean-Luc Reitzer. Le salaire de référence servant de base de calcul aboutit à une indemnisation représentant 35 p. 100 de ce salaire.

Quand à cela s'ajoutent le problème lié à la CSG, l'absence de toute protection sociale en cas de chômage, on comprend que l'inquiétude se transforme en colère.

Face au blocage de la situation, M. le Premier ministre a bien voulu, le 21 janvier dernier, lors de sa venue dans le département du Haut-Rhin, nommer trois membres de l'inspection générale des affaires sociales pour mettre à plat ce problème. Ces inspecteurs ont, semble-t-il, déposé leurs conclusions.

Ma question est très simple: quelles décisions compte désormais prendre le Gouvernement pour régler définitivement ce problème, et dans quel délai, afin de rendre justice à ces travailleurs frontaliers qui contribuent à la prospérité de nombreuses régions et, par conséquent, à celle de notre pays? *(Applaudissement sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Pierre Mazeaud. Ils sont 5 000 en Haute-Savoie!

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Monsieur Reitzer, votre question, je le sais, touche les élus de votre région, mais aussi tous ceux de départements voisins...

M. Pierre Mazeaud. La Haute-Savoie!

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. ... de pays comme la Suisse ou l'Allemagne.

En effet, les travailleurs français en Suisse ne bénéficient pas, comme les travailleurs français dans les autres pays de la Communauté, d'une indemnisation du chômage fondée sur leur salaire réel.

Je vous rappelle les actions du Gouvernement, qui se sont déroulées en trois étapes.

Première étape: il y a presque un an, le ministre du travail, M. Michel Giraud, a saisi les partenaires sociaux qui ont décidé le 30 novembre 1993 que ces travailleurs frontaliers seraient indemnisés à hauteur de 61,4 p. 100 au lieu de prendre en compte un salaire de référence purement théorique. La disparité était donc en partie effacée.

Deuxième étape: l'article 81 de la loi quinquennale sur l'emploi a prévu clairement qu'un rapport serait remis par le Gouvernement à la représentation nationale avant le 20 décembre pour faire le point sur cette question ô combien difficile.

Troisième étape: le Premier ministre est allé en Alsace, votre région, au mois de janvier. A la suite de sa visite, il a été décidé qu'un pré-rapport serait déposé début avril et il l'a été.

Aujourd'hui, je vous le dis clairement, la balle est dans le camp non plus du Gouvernement, monsieur Reitzer, mais des partenaires sociaux, de l'UNEDIC qui doivent prendre les mesures nécessaires pour résoudre ce problème ô combien important. Cela étant, je signale que le ministre du travail a mis dans cette affaire tout en œuvre pour que la solution soit trouvée. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean Uberschlag. Vous bottez en touche!

PRIX DU LAIT

M. le président. La parole est à M. André Fanton.

M. André Fanton. Monsieur le ministre de l'agriculture, le prix du lait payé aux producteurs vient de baisser de quatre centimes, passant de 1,73 franc à 1,69 franc.

La situation des producteurs de lait s'aggrave donc à nouveau; je dis «à nouveau», car elle s'est malheureusement aggravée depuis de longues années.

Les producteurs sont aujourd'hui prisonniers d'un système qui les met à la merci des transformateurs. Sait-on, en effet, que quatre groupes d'entreprises collectent, à elles seules, 60 p. 100 de la production laitière? Les négociations qui sont souvent invoquées pour essayer de justifier les difficultés sont en réalité des négociations inégales: des producteurs isolés se retrouvent face à des groupes puissants et concentrés.

Ce déséquilibre est malheureusement aggravé par le fait que les industriels mettent en avant les pressions de la grande distribution pour justifier la baisse du prix du lait.

M. Jean-Guy Branger. Très juste!

M. André Fanton. Ils invoquent en effet le fait que la grande distribution ne cesse de faire pression sur eux pour pouvoir vendre au meilleur prix. On a l'impression que l'objectif de la grande distribution est d'offrir le prix le plus bas, au risque de faire disparaître les entreprises de transformation ainsi que les producteurs laitiers.

Les producteurs laitiers, monsieur le ministre, se posent aujourd'hui la question de savoir s'il n'y a pas en fait une entente tacite entre les industriels laitiers et la grande distribution pour faire en sorte que se réduise la part de la production nationale et qu'ils puissent avoir ainsi, les uns et les autres, recours au marché mondial. Voici un exemple: le prix du lait UHT est tombé en quatre mois de 2,60 francs à 2,22 francs et, quand on sait qu'il y a des stocks considérables à travers le monde de lait UHT, on a l'impression que les uns et les autres attendent avec impatience qu'il y ait moins de production laitière...

M. Jacques Godfrain. Très bien !

M. André Fanton. ... pour pouvoir acheter au prix mondial qui n'est qu'un prix de bradage s'appuyant sur l'existence de ces stocks.

Lorsque le système des quotas laitiers, monsieur le ministre, a été mis en place,...

M. Jean-Pierre Brard. La question !

M. André Fanton. ... en 1984, on avait dit aux producteurs que la réduction de la production aurait pour contrepartie une meilleure rémunération. Aujourd'hui, ils constatent que leur rémunération a baissé, mais surtout, monsieur le ministre, que certains pays ont augmenté leur production laitière de près de 20 p. 100,...

M. Jean-Guy Branger. L'Italie !

M. André Fanton. ... comme l'Australie ou la Nouvelle-Zélande.

Vous avez dit, monsieur le ministre, lors du débat agricole, qu'il y avait un problème entre l'agriculture et la grande distribution.

M. le président. Veuillez poser votre question, monsieur Fanton !

M. André Fanton. Il n'est pas possible que le Gouvernement laisse sans réagir la situation se détériorer. Il faut que vous interveniez car la négociation entre les producteurs de lait et les industriels de la grande distribution, c'est la lutte du pot de terre contre le pot de fer. Monsieur le ministre, protégez le pot de terre ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, à l'heure actuelle s'engage en effet la négociation afin de définir le prix du lait pour la prochaine campagne. Comme dans toute négociation, les différentes parties s'expriment.

Il est certain qu'aujourd'hui les groupes de transformation présentent des propositions qui font l'objet d'un certain unanimité : moins quatre centimes. C'est le démarrage de la négociation.

A l'heure actuelle, le Gouvernement ne peut pas intervenir - il n'est d'ailleurs jamais intervenu - ; c'est une négociation contractuelle entre transformateurs et producteurs.

M. Jean-Pierre Brard. Ponce Pilate !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Non, c'est une question qui regarde l'ensemble de la filière, composée par les producteurs, par les transformateurs et, en bout de chaîne, par la commercialisation. J'ai dit, vous l'avez noté, au cours du débat qui s'est déroulé dans cet hémicycle, il y a quelques jours, que cette dernière pesait trop sur l'ensemble de la filière. Il y a des positions dominantes à corriger très certainement, et il nous faut chercher comment intervenir.

Nous n'en sommes qu'au début de la négociation sur les prix de la campagne qui commence, nous sommes très attentifs et j'espère tout simplement qu'il en ira comme les années précédentes.

Vous avez décrit une situation qui se dégraderait depuis plusieurs années. Reconnaissez tout de même que grâce aux quotas laitiers, nous avons réussi à garantir à nos producteurs de lait un revenu globalement bien apprécié.

Aujourd'hui, nous exerçons une forte pression sur la Commission de Bruxelles pour obtenir que les quotas de production ne soient pas réduits, comme elle le propose. J'espère pouvoir obtenir le maintien des quotas pour notre pays. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. André Fanton. L'Etat doit intervenir !

M. Jean-Paul Charié. Ce n'est pas un problème européen !

M. Alain Le Vern. Allez-y, l'opposition ! (*Sourires.*)

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Asphe.

M. Jean-Claude Asphe. Ma question s'adresse à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur la proposition de laquelle le Gouvernement a décidé de reconduire pour 1995 l'allocation de rentrée scolaire de 1 500 francs par enfant. C'est une très bonne chose, car la période de rentrée scolaire est financièrement difficile pour les familles.

Cette allocation, comme son nom l'indique, doit être destinée exclusivement aux enfants. Or nous savons très bien que ce n'est pas toujours le cas. Serait-il possible, en conséquence, d'instituer un contrôle ? Ainsi, puisqu'elle est distribuée par les caisses d'allocations familiales, ne pourrait-on exiger, au moment du paiement, des factures d'habillement ou de matériel scolaire, par exemple,...

M. Jean-Pierre Brard. C'est pire que le KGB !

M. Jean-Claude Asphe. ... de façon qu'elle ne serve pas à acheter des magnétoscopes ou des fusils de chasse ! (*Murmures.*) On aurait ainsi, en outre, la certitude pour les familles étrangères, que cette allocation est dépensée sur le sol national.

M. Jean-Pierre Brard. Raciste !

M. Jean-Claude Asphe. Nous nous mettons également en conformité avec les articles L. 552-3, 4 et 6 du code de la sécurité sociale qui garantissent l'utilisation des prestations familiales. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé. Monsieur le député, le problème difficile que vous posez n'est pas propre à l'allocation de rentrée scolaire, il concerne l'ensemble des prestations familiales et tout particulièrement les prestations en espèces.

Je comprends que vous vous interrogiez et je suis convaincu moi aussi qu'il faut, dans certains cas, s'assurer que ce sont bien les enfants qui profitent de ces prestations. Mais dans le cas qui nous vient tout de suite à l'esprit, celui des familles qui élèvent leurs enfants de manière particulièrement défectueuse, un texte législatif prévoit que le juge des enfants peut prononcer la mise sous tutelle de ces prestations.

Toutefois, faire peser un contrôle administratif exhaustif, pour ne pas dire tatillon, sur l'ensemble des familles françaises qui reçoivent cette allocation, me paraît délicat.

M. Claude Malhuret et M. René Couanau. Bien sûr !

M. le ministre délégué à la santé. S'il y a un doute, il convient d'aller aux caisses d'allocations familiales et de parler avec les travailleurs sociaux. Mais je suis persuadé que sans instaurer le contrôle...

M. Jean-Pierre Brard. Inquisitorial !

M. le ministre délégué à la santé. ... que vous nous proposez, on peut progresser en la matière. D'ailleurs, je suis sûr qu'il n'y a pas de grands abus. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

CYCLE DE L'URUGUAY

M. le président. La parole est à M. Patrick Hoguet.

M. Patrick Hoguet. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

Monsieur le ministre, il y a un peu plus d'un mois, vous apposiez au nom de la France votre signature au bas de l'acte final de la négociation du cycle de l'Uruguay et vous souligniez, à juste titre, dans votre discours de Marrakech la vigilance qu'il convenait d'exercer sur les développements à venir de cet accord.

M. Jean-Pierre Chevènement. Trop tard !

M. Patrick Hoguet. Cette vigilance me paraît, en effet, devoir porter sur trois plans et d'abord sur les compléments qu'il convient d'apporter à l'accord. Il sera ainsi nécessaire de prendre en compte une clause sociale et d'inclure une clause monétaire plus contraignante. Je pense aussi aux discussions qui se poursuivent dans les secteurs de l'aéronautique et des services.

Vigilance aussi à propos de l'application de l'accord. Nous devons, en effet, veiller à ce que nos partenaires respectent leurs engagements, afin que les dispositions visant à assurer le respect de la préférence communautaire et à garantir notre défense commerciale soient rigoureusement appliquées.

A plus court terme, nous aurons à exercer notre vigilance sur les conditions de mise en place de la future Organisation mondiale du commerce, et c'est le point sur lequel je voudrais plus spécifiquement insister. Un comité préparatoire a commencé d'y travailler. Il a pour tâche de définir les modalités concrètes de l'organisation et du fonctionnement de cette nouvelle institution internationale. Et ce ne sont pas des problèmes subalternes, car chacun sait qu'il n'est pas indifférent de savoir qui, dans une telle structure, exerce le pouvoir administratif, instruit les dossiers, oriente les décisions.

Je ne doute pas que vous serez attentifs à ce que la France, comme l'Union européenne, pèsent dans cette instance de tout leur poids et y tiennent la place à laquelle elles peuvent prétendre.

Se pose le problème de la localisation du futur siège de l'OMC. L'Allemagne a présenté la candidature de Bonn, la Suisse souhaitant le maintien à Genève.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Patrick Hoguet. Quelle est la position du gouvernement français sur un problème dont dépend le sort de nombre de travailleurs frontaliers ?

Il est de l'intérêt de nos pays, du nôtre surtout, que cette institution, qui a déjà beaucoup de mal à résister à certaines influences anglo-saxonnes, puisse rester dans le milieu francophone. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur Hoguet, vous avez mille fois raison : ce qui est important, c'est le service après vente. Un accord, c'est bien, mais il faut entretenir le suivi et éventuellement exécuter les réparations.

Pour l'application de cet accord, je vous rassure, un groupe de travail fonctionne déjà pour l'aéronautique et pour l'acier. Sur les trois autres sujets que vous avez évoqués - télécommunications, services de transports maritimes et mouvements des personnes - d'autres se mettent en place.

En revanche, nous ne tiendrons pas le délai du 1^{er} janvier 1995, date à laquelle devait être mise en place l'OMC, pour la simple raison que nous attendons la ratification par le Congrès des Etats-Unis puis, naturellement, par le Parlement français.

Pourquoi faire tirer les Américains les premiers ? Parce que des précédents historiques prouvent qu'il vaut mieux avoir la certitude qu'un accord créant un organisme international a été ratifié par les Américains avant de le ratifier nous-mêmes, pour ne pas être en porte-à-faux.

M. Jean-Pierre Chevènement. C'est un scandale !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. La France soutient la candidature de Genève, d'abord parce que cette ville a accueilli avec succès le GATT, mais aussi et surtout parce que, outre l'intérêt évident qu'elle représente pour les territoires frontaliers du canton de Genève, la présence de l'OMC à Genève ferait du français l'une des trois langues de travail, ce qui sera, pour notre pays et notre culture, un facteur de rayonnement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

RYTHMES SCOLAIRES

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Bastiani.

M. Jean-Pierre Bastiani. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Monsieur le ministre, vous avez présenté récemment un certain nombre de propositions visant à améliorer notre système éducatif, à propos desquelles je voudrais, comme l'a fait tout à l'heure M. Berson au nom du groupe socialiste, vous adresser les félicitations du groupe UDF. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il faudra bien que vous preniez un jour conscience, chers collègues, que l'école n'est pas la chasse gardée d'un parti politique. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le ministre, au nombre de ces propositions figure celle qui est relative aux rythmes scolaires. Vous vous êtes déclaré favorable dans ce domaine à une décentralisation des décisions au niveau académique. Or, depuis de nombreuses années, des expériences ont été organisées sur le terrain, qui donnent aux enfants scolarisés pour jours de repos le mercredi et le samedi, avec en contrepartie une augmentation sensible de la durée journalière de travail, qui passe de six heures à six heures trente.

M. Guy Drut. Hérésie !

M. Jean-Pierre Bastiani. Sans qu'il soit opportun de généraliser ce type d'expériences, force est de constater qu'elles ont produit d'excellents résultats...

M. Guy Drut. C'est faux !

M. Jean-Pierre Bastiani. ... surtout lorsque l'enfant disposait d'un environnement social qui lui permettrait de pratiquer des disciplines sportives et culturelles ou des activités d'éveil utiles à son équilibre personnel. Toutefois, cette formule est en contradiction avec la réglementation en vigueur qui limite à six heures la durée journalière de travail de l'enfant.

Ma question est simple : souhaitez-vous, monsieur le ministre, donner davantage de souplesse à la législation et à la réglementation ? En tout état de cause, accepterez-vous que les expériences engagées, qui ont fait leurs preuves, puissent se poursuivre à la prochaine rentrée scolaire ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Brard. Question spontanée !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale. Monsieur Bastiani, votre question présente deux aspects auxquels je voudrais essayer de répondre très rapidement.

Premièrement, la décision de modifier la semaine scolaire - je veux être parfaitement clair - doit être prise à l'échelon départemental, par l'inspecteur d'académie. En effet, plus on est près du terrain, meilleure est la décision, car les circonstances et le contexte changent selon qu'on est dans une grande ville ou une ville moyenne disposant d'un grand nombre d'équipements et de services, ou dans une zone rurale.

J'ai l'intention de demander aux inspecteurs d'académie de consulter l'ensemble des conseils d'établissement et des conseils d'école avant de prendre une telle décision.

M. François Rochebloine. Très bien !

M. Jean-Pierre Brard. Et les municipalités ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Il y a une très grande discordance entre les analyses scientifiques - ou prétendues telles -, celles des observateurs, et celles des usagers. Parents, élèves et enseignants sont ceux qui militent le plus en faveur de l'organisation de la semaine telle que vous l'avez évoquée. C'est une donnée à prendre en compte.

M. Jean Glavany. Et l'intérêt des enfants ?

M. le ministre de l'éducation nationale. L'intérêt des enfants est effectivement essentiel, notamment pour ce qui touche à l'organisation de la journée.

Ainsi, vous affirmez qu'organiser la semaine scolaire sur quatre jours entraînerait un allongement de la journée scolaire.

M. Charles Ehrmann. Elle serait trop longue !

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, c'est inexact, il faut le savoir. Il n'y a d'allongement de la journée scolaire que si on le veut bien. Pour éviter l'inconvénient que vous dénonciez, il est possible d'ajouter quelques jours de classe au début ou à la fin des vacances. Je n'ai aucunement l'intention de proposer quelque changement que ce soit de la durée de la journée scolaire. Au demeurant, des exceptions existent déjà ; il n'est pas nécessaire d'alourdir le dispositif. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

PRÉSIDENTE D'ENTREPRISES PUBLIQUES

M. le président. La parole est à M. Michel Pelchat.

M. Michel Pelchat. Ma question concernant plusieurs ministres s'adressera donc au Premier ministre.

Il sera procédé, dans les semaines à venir, à de nouvelles nominations à la présidence du conseil d'administration de certaines entreprises publiques. Les derniers renouvellements ont démontré que les compétences et les qualités professionnelles l'ont largement emporté dans les choix sur les opinions partisans. Je m'en félicite et je ne doute pas que le même souci d'objectivité présidera aux nominations à venir.

Cependant, des critiques déplacées ont été formulées par - c'est un comble - ceux-là même qui avaient nommé à des postes importants, notamment à la fin de la précédente législature, des personnalités qui sont loin d'avoir toutes les compétences professionnelles au vu de leurs fonctions et activités passées. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le Premier ministre a plus de considération pour les grands services publics de l'Etat, et nous l'en félicitons. Nulle personne de bonne foi ne peut contester l'impartialité des choix effectués ces dernières semaines dans lesquels seules les qualités professionnelles ont été prises en compte.

M. Didier Migaud. Quel humoriste !

M. Michel Pelchat. Est-il possible de confirmer aux Français que c'est avec la même impartialité que sera effectué le renouvellement des responsables d'entreprises publiques dont les mandats viennent à échéance prochainement ?

M. Julien Dray. A qui le tour ?

M. Michel Pelchat. Il aurait été préférable que ceux qui nous ont précédés se soient inspirés des mêmes principes ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République - protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Brard. Et si on parlait de Canal Plus ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Monsieur le député, dans les jours qui viennent, toute une série de mandats de présidents d'entreprises publiques arrivent effectivement à expiration - banques, compagnie d'assurances et entreprises industrielles et commerciales. Le Gouvernement, je tiens à l'affirmer solennellement ici, va procéder à ces nominations avec le maximum de sérénité dans l'intérêt de ces entreprises, de leurs stratégies et de leurs personnels.

Je vous confirme, monsieur le député, que ces choix seront effectués en toute impartialité, selon des critères indiscutables. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Boulaud. Merci ! comme à Bercy ?

M. le ministre de l'économie. La compétence et la capacité à mobiliser les énergies seront déterminants. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli. Comme pour M. Friedmann !

M. le ministre de l'économie. Il n'est donc pas question de perturber le fonctionnement de ces entreprises. Ce qui compte pour le Gouvernement, c'est la meilleure stabilité possible dans la gestion.

M. Jean Glavany. Comme à Alcatel !

M. le ministre de l'économie. C'est la raison pour laquelle il alignera la durée du mandat du président sur celui des membres du conseil d'administration.

M. Pierre Favre. Très bien !

M. le ministre de l'économie. Jusqu'à présent, les présidents étaient nommés pour trois ans et les membres des conseils d'administration pour cinq ans. Dorénavant, les présidents seront nommés eux aussi pour cinq ans, ce qui assurera la stabilité de la gestion des entreprises publiques et une plus grande sérénité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Dois-je ajouter, pour terminer, que si nous privatisons les entreprises publiques, c'est aussi...

M. Henri Emmanuelli. Pour les amis ! *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Charles Ehrmann. Et Sapin ?

M. le ministre de l'économie. ... pour que les actionnaires privés choisissent les présidents en toute indépendance ? *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Un peu de calme !

Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'économie. Mesdames, messieurs, vous avez pu constater avec quelle sérénité je me suis moi-même efforcé de répondre à cette question... *(Rires sur les bancs du groupe socialiste)* mais je pourrais rappeler certaines choses qui feraient beaucoup de mal ! *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

AVENIR DES ENTREPRISES NATIONALES EN SITUATION DE MONOPOLE

M. le président. La parole est à M. Xavier de Roux.

M. Xavier de Roux. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

Actuellement, beaucoup de responsables et d'employés de nombreuses entreprises nationales françaises en position de monopole s'interrogent sur leur avenir. Je pense notamment à l'aviation civile et au secteur du gaz et de l'électricité.

Le traité de Rome a prévu l'aménagement des monopoles nationaux pour permettre à la concurrence de s'exercer librement sur le marché unique, qui est devenu celui de l'Union européenne. La Commission de Bruxelles tire du même traité des pouvoirs propres pour que ces objectifs soient atteints.

Or l'application de ces principes conduit doucement à une redéfinition de la mission de service public, à une remise en cause du monopole des entreprises publiques françaises en matière de transport, d'énergie, de transport aérien ou de télécommunications. La Cour de justice étant finalement seule compétente pour dire le droit, et quelles que soient les éclaircies apportées par la juris-

prudence actuelle, le Gouvernement n'estime-t-il pas nécessaire d'obtenir de nos partenaires de l'Union une définition claire des règles de politique économique en la matière pour faire en sorte que la politique industrielle nationale française ne soit pas entièrement soumise aux décisions de la Commission et de la Cour de justice ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes. La question que vous posez, monsieur le député, n'est pas à véritablement parler une question d'actualité. C'est une préoccupation permanente du Gouvernement que de défendre ou, mieux, de consolider le service public à la française, avec les deux mérites que l'on attend de lui : l'égalité des usagers devant le service public et la continuité du service, lorsqu'il marche.

Nous sommes actuellement dans une période de campagne pour les élections européennes. La passion des débats conduit parfois certains à énoncer des contrevérités, et je vous remercie de me donner l'occasion de rétablir la vérité.

Selon certains, nos engagements européens remettraient en cause les services publics nationaux.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Des noms !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. La vérité est contraire.

Vérité des traités. L'article 222 du traité de Rome prévoit qu'il appartient à chaque Etat de définir le régime de propriété : propriété publique des entreprises ou propriété privée. C'est notre parlement, ce n'est pas Bruxelles qui en décide.

M. Léonce Deprez. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Selon l'article 90 du même traité de Rome, il appartient à chaque Etat de définir les missions de service public qu'il attribue à certaines de ses entreprises. C'est ici, à Paris, au Parlement, et non pas à Bruxelles que cela se décide.

Ces textes ont été confirmés par la jurisprudence de la Cour de Luxembourg. Un important arrêt de mai 1993 a rappelé la légitimité du monopole des postes, par exemple en France, et, tout à l'heure, M. Franck Borotra a cité une autre décision importante qui reconnaît le droit pour notre pays d'appliquer des tarifs d'électricité permettant d'établir une compensation entre les régions riches et les régions pauvres.

Votre question exigerait un débat de deux heures et non pas de deux minutes. Ce débat aura lieu le 14 juin, comme l'a souhaité votre assemblée et notamment son président, sur l'ensemble de la politique européenne. Je dirai simplement que ce qui menace ou, plus exactement, ce qui menaçait nos grandes entreprises publiques, ce ne sont pas les lois européennes, c'était la mauvaise gestion.

M. Didier Boulaud. Socialiste ! *(Sourires.)*

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Nous avons hérité d'une situation dans laquelle, en effet, Air France avait un déficit annuel de 8 milliards de francs, le Crédit Lyonnais de 7 milliards de francs et Bull de 5 milliards de francs.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Eh oui !

M. Arthur Dehaine. C'est la gestion socialiste !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Nous avons entrepris, avec de nouveaux dirigeants que nous avons nommés, le redressement de ces entreprises. Il y faudra le concours de l'Etat. Il y faudra le concours de nos partenaires européens. C'est ce gouvernement, c'est cette majorité, qui sauveront nos grandes entreprises et le service public à la française. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

CONFÉRENCE SUR LA STABILITÉ EN EUROPE

M. le président. La parole est à M. Loïc Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le ministre des affaires étrangères, demain matin, le Premier ministre ouvrira la conférence sur le pacte de stabilité et de sécurité en Europe, conférence qu'il a voulue et qui honore notre pays.

En effet, les problèmes liés à l'intangibilité des frontières ou à la présence de minorités importantes, qu'elles soient ethniques, linguistiques ou religieuses, dans un certain nombre de pays qui accèdent aujourd'hui à la démocratie sont particulièrement importants, risquent de les déstabiliser et de faire naître des conflits entre eux.

Ma question est double.

Premièrement, comment envisagez-vous d'imbriquer cette conférence dans le paysage sécuritaire de l'Europe, c'est-à-dire aux côtés de la CSCE et de ses nombreux organes de prévention et de gestion des crises, aux côtés de l'OTAN et de son partenariat pour la paix qui vient d'être offert à un grand nombre de pays et accepté par dix-huit d'entre eux, aux côtés de l'UEO et de l'association qui a été proposée aux pays de l'Europe centrale ?

Deuxièmement, quelle participation escomptez-vous de la part de la Russie, dont on sait que la politique influe sur la sécurité et la stabilité de l'Europe pour dire le moins ? Comment prendre en compte ses prétentions sur ce qu'elle appelle l'étranger proche, c'est-à-dire les pays de l'ancienne URSS et notamment les trois pays baltes ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, comme vous l'avez dit, c'est demain à dix heures au palais de l'UNESCO que le Premier ministre français ouvrira la conférence en vue de la conclusion d'un pacte de stabilité en Europe. Cette idée est la sienne, puisqu'il l'a lancée ici même au mois d'avril 1993. Elle a été ensuite reprise par l'ensemble de nos partenaires de l'Union européenne. Elle est devenue l'une des toutes premières actions communes de la politique extérieure et de sécurité commune.

Vous connaissez son double objectif : tout d'abord, prévenir la reproduction ailleurs en Europe, et notamment parmi les pays principalement concernés dont nous avons dressé la liste, de drames tels que ceux que vit l'ancienne Yougoslavie ; accompagner ces pays principalement concernés dans leur marche vers l'Union européenne. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une condition préalable à l'adhésion, mais d'un dispositif qui rendra cette adhésion plus rapide et plus facile.

J'en viens plus précisément à vos deux questions.

Cette conférence fera-t-elle double emploi en quelque sorte avec des organisations existantes ? La réponse est clairement négative, puisqu'il ne s'agit pas précisément de

créer une nouvelle institution. C'est un processus diplomatique temporaire. Il commencera demain. Notre objectif est de l'achever dans un an.

La CSCE aura toute sa part dans cette conférence et dans ce processus puisque les principes sur lesquels repose la conférence sont les siens : intangibilité des frontières, droits des minorités, etc. Les méthodes de travail seront inspirées des siennes - je pense aux tables régionales de négociation. Ses Etats membres participeront à la conférence. Enfin, lorsque la conférence sera achevée, les accords de bon voisinage qui en résulteront seront placés sous l'autorité ou la responsabilité de la CSCE elle-même. Je pourrais en dire autant de l'Alliance atlantique ou de l'Union de l'Europe occidentale.

Quant à la Russie, ce n'est un secret pour personne qu'elle a d'abord regardé cet exercice avec une certaine prudence, pour ne pas dire une certaine réserve. Nous lui avons expliqué quel était l'objectif : non pas l'isoler puisqu'elle sera membre à part entière de cette conférence, mais prévenir et accompagner la marche des pays d'Europe centrale et orientale et des Etats baltes vers l'Union européenne.

A l'issue de mon voyage à Moscou, la semaine dernière, au cours duquel j'ai pu rencontrer le président Eltsine, le premier ministre et le ministre des affaires étrangères, je crois pouvoir vous dire que la Russie participera avec bonne volonté à cet exercice. Mon collègue Andreï Kozyrev sera à Paris demain et la Russie est convenue avec nous de s'impliquer dans l'organisation des tables régionales qui découleront ensuite de la conférence.

Je crois que cet exercice est nécessaire vu l'état de l'Europe aujourd'hui. Il nous faudra, j'en suis parfaitement conscient, au-delà de la conférence de Paris, beaucoup de détermination et beaucoup d'esprit de continuité pour mener le processus à son terme au début de 1995. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

ENQUÊTE SUR L'ASSASSINAT DE YANN PIAT

M. le président. La parole est à Mme Louise Moreau.

Mme Louise Moreau. Ma question s'adresse à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

Il y a exactement trois mois aujourd'hui, notre collègue Yann Piat était assassiné. Depuis, nous avons lu dans la presse et entendu sur les radios toutes sortes d'informations contradictoires. Pourriez-vous aujourd'hui, monsieur le garde des sceaux, informer la représentation nationale de l'état de l'enquête avant que le manteau de l'oubli ne recouvre ce drame ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Pierre Méhaignerie, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice. Madame le député, je comprends parfaitement tout l'intérêt que vous portez et que le Parlement porte à cette question, compte tenu de la gravité exceptionnelle de cet assassinat et de l'attente, de l'impatience de l'opinion publique qui veut connaître à la fois les mobiles de ce meurtre et la main qui a provoqué cet assassinat, mais vous comprendrez aussi que, pour ne pas nuire à l'enquête et conformément à l'article 11 du code de procédure pénale, il ne m'est pas possible de vous donner le détail de cette enquête.

Ce que je puis vous dire, c'est qu'en l'état actuel, l'enquête est techniquement très difficile. Tous les moyens au niveau de la police judiciaire sont rassemblés. Toutes les pistes sont explorées, les expertises balistiques vérifiées. Les auditions de témoins se poursuivent, et elles sont très nombreuses. Enfin, l'environnement politique ou professionnel est examiné avec attention de façon à rechercher les mobiles de ce crime, et vous savez parfaitement qu'il y a eu des mises en examen.

Toutes ces actions, madame le député, vous prouvent que la volonté du Gouvernement est de rechercher, même si c'est difficile, même si c'est long, la vérité, afin de poursuivre les auteurs de ce crime. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures trente, est reprise à seize heures cinquante-cinq, sous la présidence de M. Loïc Bouvard.)

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD,

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

2

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 1995 À 2000

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000 (n^{os} 1153, 1217, 1218, 1266).

Discussion générale (suite)

M. le président. Ce matin l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale. La parole est à M. Didier Bariani.

M. Didier Bariani. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de la défense, enfin une loi de programmation militaire annoncée et débattue. Le fait est suffisamment nouveau pour être souligné.

La défense du pays est redevenue une priorité majeure de l'Etat républicain. C'est une bonne nouvelle. Je salue en particulier l'effort prospectif dans lequel s'inscrit le présent texte et la hauteur des crédits dégagés, car ils témoignent de la volonté du Gouvernement de ne pas baisser la garde, dans un monde trouble et incertain. Nous le savons tous - certains pour l'avoir vécu, d'autres pour l'avoir appris - trop de gens ont été tués au cours de ce siècle en raison de l'imprévoyance de leur pays, de son insuffisante ou mauvaise préparation à la guerre.

Le principe de la dissuasion nucléaire reste au cœur de notre défense. Cela me paraît logique. Mais ce qui l'est moins, c'est que l'amélioration des performances techniques de nos forces nucléaires ne soit pas recherchée ; une telle attitude me semble contestable dans la mesure où la multiplication des zones de tension impose l'actualisation de notre capacité de dissuasion.

Le moratoire sur les essais nucléaires - nombre d'entre nous en ont parlé - met d'évidence le principe de la dissuasion nucléaire en péril. Peut-on, en effet, laisser un outil de dissuasion en l'état, sans courir le risque qu'il devienne obsolète ? La France dispose-t-elle aujourd'hui de techniques de simulation suffisantes pour se dispenser d'expérimentations en vraie grandeur ? Si l'on en croit les experts, il semble bien que non.

Selon moi, le moratoire, c'est un peu la politique de dissuasion au rabais. Soyons cohérents : nous avons fait le choix de la dissuasion, donnons-nous les moyens de le rendre effectif.

Sur le plan politique, j'estime qu'il est heureux que l'échéance présidentielle mette bientôt un terme au principe du moratoire qui nous est imposé par le chef de l'Etat, dont les récentes déclarations donnent un peu l'impression qu'il tente d'enfermer à l'avance son successeur dans ses propres convictions.

Le pragmatisme qu'impose un environnement international fragile et évolutif ne s'accommode pas de pareilles rigidités idéologiques. Or il est évident que le moratoire sur les essais nucléaires fragilise la France au sein du Conseil de sécurité et conforte les deux grandes puissances que sont la Russie et les Etats-Unis dans leur rôle de gendarmes du monde.

Et que dire, enfin, des nombreuses velléités de prolifération de pays qui bravent ouvertement les traités internationaux ? A ce sujet, je me réjouis, monsieur le ministre d'Etat, de la fermeté dont a fait preuve la France à l'égard de la Corée du nord ; elle a tenu le seul discours qui méritait d'être tenu. Il est indispensable de renforcer les contrôles internationaux en la matière et de les assortir, le cas échéant, de sanctions effectives.

Je m'étonne du silence du projet de loi sur les missiles anti-missiles, même si je sais que ce système coûte fort cher et exige des engagements budgétaires considérables. Toujours est-il que nous sommes à un moment où le sud de l'Europe est riche de menaces potentielles. Les pays dits de dissémination peuvent aisément - s'ils ne l'ont déjà fait - s'équiper de missiles à moyenne portée. Or, c'est bien dans cette région du monde que se concentrent les tensions qui nous menacent directement.

La guerre du Golfe a démontré, s'il en était besoin, le danger que représentent ces missiles. Pourquoi le présent texte, au demeurant excellent, ne comporte-t-il - et je le regrette - aucune mention sur cet outil de défense, alors que son efficacité et son effet psychologique sont évidents ? Certes, son coût est très élevé, mais doit-on pour autant négliger cet outil ?

Cela dit, mon propos n'est nullement de contester l'effort budgétaire consenti en direction de nos forces conventionnelles. Comme l'actualité tragique nous le rappelle cruellement chaque jour, nous devons à gérer un nouveau type de conflits. Les foyers de tension se multiplient et se régionalisent, avec le danger de propagation que cela comporte. Notre capacité de réaction, face à de telles situations, doit donc être vive et efficace.

Or le nucléaire, s'il demeure essentiel, n'est plus l'unique recours. Autrement dit, une plus grande capacité de projection de nos forces à l'extérieur du territoire

national s'impose, ce qui passe par une modernisation de nos forces conventionnelles et une meilleure mobilité des hommes, engagés et appelés volontaires.

Cet effort appelle de fait une réflexion sur la gestion du personnel de défense. A cet égard, je voudrais réaffirmer mon attachement à la conscription, même si une telle attitude a quelque chose de désuet. Le principe de l'appel au citoyen est et doit, dans mon esprit comme dans celui du courant radical, demeurer l'un des fondements inaliénables de notre système de défense. Aussi contesté soit-il devenu, le service national, le service militaire - « faire son régiment », comme on disait autrefois, et malheur à ceux qui, dans certaines familles, notamment des familles humbles comme la mienne, ne le faisaient pas - a longtemps été un moyen de brassage social et d'apprentissage de la citoyenneté.

Cet attachement ne doit pas occulter l'effort d'imagination et les moyens qu'il faudrait déployer pour faire face à l'évidente paupérisation du service national. Car force est de constater qu'aujourd'hui le service national ne remplit plus sa double mission intégratrice et formatrice.

Nous devons prendre garde qu'un service à deux vitesses ne prenne aujourd'hui le pas ! Parlons franchement : ceux qui n'ont pas ou qui ont le moins de relations ne devraient pas être pénalisés par le service plus conventionnel et moins intéressant.

La conscription ne doit pas devenir une cause supplémentaire de fracture entre les différentes catégories sociales de la nation. Elle doit rester un moyen de brassage social. Alors que les jeunes semblent peu contester le principe de servir leur pays pendant une période de leur vie, il nous appartient de faire en sorte que cette période serve le pays sans les desservir eux-mêmes.

Encourager toutes les formes civiles de la conscription au service de la collectivité ne ferait que confirmer la tendance actuelle. Il faut encadrer cette évolution afin d'éviter certaines dérives et certains privilèges. Il n'y a pas de personnes qui soient dévolues par nature au service conventionnel et d'autres qui soient dévolues par nature à y échapper pour des formes de service plus prestigieuses : le service militaire doit rester un moyen de brassage de l'ensemble des classes sociales de la nation ; quelles qu'elles soient.

Cet encouragement supposerait que soient uniformisées les rémunérations et les durées dans chacune des formes de service.

La réorganisation de nos réserves concillera les besoins opérationnels des armées et le concept qui unit l'armée et la nation à travers la conscription.

Il faut gérer nos réserves avec lucidité et avec réalisme. C'est dans ce sens que s'oriente votre projet de loi. A la notion d'emploi des réserves doit se substituer celle d'une gestion dynamique des réserves. Mais il faut s'en donner les moyens par la modification de certaines dispositions législatives. Les périodes d'entraînement ou les éventuels rappels sous les drapeaux pourraient ainsi être assimilés à des stages de formation ou de perfectionnement professionnel, avec la rémunération et les colisations qui s'y attachent.

La question qui se pose est claire : la France peut-elle, sur le plan budgétaire, mener de front une politique de dissuasion nucléaire et une politique d'interventions, à l'extérieur de son territoire, faisant appel à des forces conventionnelles ?

Les Etats européens sont aujourd'hui confrontés à des impératifs budgétaires tels qu'il leur devient difficile de tout assumer seuls. Il faut y réfléchir car l'effort de gestion des ressources humaines de défense suppose un certain nombre de missions.

L'engagement des Etats membres de l'Union européenne en faveur d'une agence européenne d'armement pourrait constituer la première pierre d'un édifice de défense commune européenne.

Il ne s'agirait pas de constituer une structure supplémentaire qui se superposerait à celles existantes et qui générerait des coûts supplémentaires de fonctionnement. Il nous est facile d'éviter ce genre d'écueil en définissant clairement le rôle de cette agence.

L'agence pourrait gérer les projets de recherche et de technologie dans différents domaines et se verrait éventuellement confier les essais de matériels et les simulations de laboratoires. Cela la conduirait tout naturellement à un rôle d'harmonisation des matériels et des procédures. Seul maître d'œuvre crédible des programmes d'armement européens, elle associerait étroitement les décideurs militaires à ses décisions.

Au-delà des aspects technologiques, des initiatives telles que la brigade franco-allemande et le corps européen sont une nouvelle étape dans la construction, plus que jamais indispensable, d'une politique de sécurité et de défense commune.

De tels projets, dont il faut déplorer qu'ils ne soient encore qu'à l'état embryonnaire, imposent une réelle volonté politique, afin que prenne corps ce pilier de défense européenne, qui seul témoignera de notre volonté de participer à l'effort de paix international.

Tel est, monsieur le ministre d'Etat, au sein du groupe de l'UDF, le sentiment des députés du parti radical sur votre projet de loi, dont ils tiennent tous à saluer les heureuses et roboratives orientations, qui marquent une salutaire rupture avec un passé encore très présent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean de Lipkowski.

M. Jean de Lipkowski. Monsieur le ministre d'Etat, une politique de défense de la France ne saurait se concevoir en dehors d'une défense européenne autonome. Ce n'est pas facile.

Vous avez vous-même reconnu que « l'UEO a encore du mal à trouver sa place entre l'enceinte atlantique et la vie communautaire. La vision commune des Européens en matière de défense s'incarne difficilement ».

On ne saurait mieux dire !

Les Européens ont bien du mal à bâtir cette identité européenne de défense alors que l'instrument existe : l'Union de l'Europe occidentale. Pendant longtemps, personne n'y a cru et l'UEO est restée en sommeil. L'Europe s'en remettait au Pacte atlantique, c'est-à-dire à la protection américaine.

Depuis la chute du mur de Berlin et l'effondrement de l'Union soviétique, la volonté des Américains de s'engager dans le domaine de la sécurité européenne est de moins en moins visible. Sans doute les Etats-Unis ne renoncent-ils pas à leur *leadership*, mais ils sont réticents à s'engager en Europe dans des conflits de nationalité, comme le démontre leur attitude en Bosnie. En outre, ils continuent à tenir le plus grand compte de la Russie, qui affirme son retour sur la scène internationale. Dès lors, par une sorte de penchant naturel, les Américains ont tendance à traiter directement avec cette nouvelle Russie,

qui reste une grande puissance militaire, comme ils le faisaient hier avec l'Union soviétique. Or réduire le nouveau système de sécurité à un dialogue entre les deux Grands est inadmissible !

L'Europe ne peut pas admettre cette discussion qui se passe par-dessus sa tête. L'évolution sur le continent européen doit l'amener à prendre de plus en plus de responsabilités.

Elle doit aussi montrer de l'imagination.

Elle doit indiquer comment elle conçoit une nouvelle architecture de sécurité européenne, et d'abord vis-à-vis des pays de la CEI, particulièrement de la Russie, qui aspire à faire reconnaître son statut de grande puissance et à être traitée comme telle. Elle a signé le partenariat pour la paix. Mais elle souhaite en réalité être associée aux principales décisions des instances européennes et internationales. Elle prétend être consultée avant toute action de l'OTAN et demande une étroite coopération entre le Conseil atlantique et la CSCE.

A la limite, on en arriverait ainsi à subordonner l'OTAN et l'UEO à la CSCE, ce qui donnerait à Moscou une sorte de droit de veto sur les décisions des organisations de défense atlantique et européenne. Une telle conception est naturellement inacceptable. Mais à nous, Européens, de proposer des formules qui établissent un partenariat avec les Russes et les pays de la CEI, sans pour autant permettre que la Russie paralyse nos systèmes de sécurité. Dans le même temps, il ne faut pas isoler pour autant la Russie. Une nouvelle coupure de l'Europe en deux mettrait à mal le processus d'évolution dans ce pays.

A nous donc de réfléchir - tout à l'heure, M. le président de séance a posé à cet égard une excellente question - à l'imbrication des différents systèmes et au rôle de la CSCE, forum utile qui pourrait, conformément à sa vocation, confier des missions de prévention et de maintien de la paix à la Russie lorsque des turbulences dangereuses se développent à ses frontières, comme au Caucase par exemple.

Quid également des relations de l'UEO avec les pays d'Europe centrale et orientale ? Le statut d'association qui leur est proposé est-il actuellement de nature à les satisfaire ?

M. Jean Valloix. Très bonne question !

M. Jean de Lipkowski. Ne faut-il pas les intégrer bien davantage à l'UEO ?

Cette UEO, qui est longtemps restée la Belle au bois dormant, pourrait se réveiller, notamment depuis les résultats du sommet de l'OTAN des 10 et 11 février.

Pour la première fois dans l'histoire de l'OTAN, les Américains ont indiqué sans ambiguïté leur soutien à l'identité européenne de sécurité et de défense. Ils se sont déclarés prêts à doter l'UEO, en tant que pilier européen de la défense, de responsabilités accrues. Voilà qui peut stimuler notre volonté européenne !

Dans ce contexte, l'OTAN a pris une décision d'une importance considérable : l'Organisation atlantique accepte de mettre à disposition « les moyens collectifs de l'Alliance pour les opérations de l'UEO menées par les alliés européens en application de leur politique étrangère et de sécurité commune ».

Voilà qui ouvre des perspectives nouvelles qui permettent à l'UEO de s'affirmer en tant que pilier européen de l'Alliance et donc de prendre sa part du fardeau !

M. Jean Valloix. Très bien !

M. Jean de Lipkowski. Voilà qui donne une chance d'accroître le poids de l'Europe au sein de l'Alliance quand il s'agit de déterminer les grandes lignes d'une stratégie globale, mais aussi, le cas échéant, en dehors de l'alliance, lors des contacts directs avec les Etats-Unis !

L'Europe doit donc faire entendre sa voix. Il n'est pas admissible que cet ensemble de 340 millions d'hommes, qui représentent une force considérable, continue, en matière de défense, à faire preuve d'une telle timidité à s'affirmer.

Plus cette voix sera crédible, plus les Américains auront intérêt à ne pas prendre de décision fondamentale sans consulter les pays européens, et plus l'Europe sera en mesure d'exercer une influence déterminante sur les décisions de l'Alliance et des Etats-Unis.

Or l'Europe ne peut pas se plaindre de n'être pas entendue si elle n'a pas le courage politique de se doter des moyens d'une autonomie d'action. Elle doit donc développer rapidement des capacités opérationnelles de manière autonome. Pour cela, il faut une volonté politique.

Tout en restant fidèles à l'Alliance atlantique, qui reste indispensable, nous devons mettre en œuvre une défense européenne autonome. Celle-ci est nécessaire. Il n'est nullement certain que les Américains seront aussi intéressés que nous à faire intervenir l'OTAN dans les conflits d'un nouveau type qui peuvent surgir en Europe et même ailleurs. De plus, il n'y a pas de procédure automatique assurant que les moyens de l'Alliance seront mis à la disposition de l'UEO.

Il faut donc prendre des initiatives au travers de l'UEO dans le sens qu'indiquait Jacques Baumel dans son excellent rapport sur la défense de l'Europe.

Les tâches les plus importantes consistent donc à créer des forces d'intervention européennes mises en œuvre par un état-major européen, multinational et interarmées, à réaliser une force aéromaritime européenne renforcée par une force terrestre multinationale, et, surtout, à élaborer des projets communs dans trois domaines essentiels : le renseignement, la logistique, le transport.

Le renseignement, c'est d'abord un système européen d'observation spatiale, qui a fait cruellement défaut à l'Europe lors de la guerre du Golfe. Certes, le centre satellitaire de Torrejon a été inauguré il y a un an, mais il faut maintenant décider l'établissement d'un système de surveillance propre à l'UEO. Nous vous demandons, monsieur le ministre d'Etat, d'y inciter sans relâche nos partenaires.

Voilà un pas primordial pour l'indépendance européenne en matière de renseignement, mais aussi pour l'avenir de l'industrie spatiale européenne !

D'autre part, la construction en commun par l'industrie européenne d'un avion de transport militaire s'impose. L'étude en a été confiée au consortium industriel européen, Euroflag. Peut-on espérer, monsieur le ministre d'Etat, que cette étude débouchera à brève échéance sur un résultat concret ?

Enfin, une agence européenne de l'armement doit être créée. Vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre d'Etat, il est inadmissible que l'industrie européenne de défense et la mise au point d'un équipement européen standardisé et interarmées ne soient pas encore une réalité. Aucun programme d'armement conventionnel majeur ne peut échapper à la logique de la coopération européenne. Il faut amplifier des coopérations telles que celles qui existent entre la France et l'Allemagne dans le domaine des hélicoptères et des missiles. Si nous avons, dans ces trois domaines, des réalisations européennes, si

nous créons une agence européenne de l'armement, la composante européenne de défense qu'est l'UEO sera prise au sérieux et ses capacités devront être mises à la disposition de l'Alliance tout entière.

Il faut également une véritable planification politique. Pour l'instant, celle-ci n'existe pas. Le secrétaire général ne dispose pas d'un droit de décider. C'est à la présidence en exercice que revient ce droit. Or cette présidence vient d'être ramenée à six mois, ce qui est beaucoup trop court pour assurer la continuité des travaux à l'UEO, comme elle peut l'être à l'OTAN.

Il conviendrait aussi de renforcer le statut des pouvoirs du secrétaire général en lui donnant, à l'égard de son homologue de l'OTAN, le droit de présenter des propositions, et en dotant son secrétariat de moyens matériels supplémentaires.

Enfin, la cellule de planification devrait être pourvue des moyens en personnels et en matériels dont elle a besoin pour remplir ses missions si elle veut jouer un véritable rôle de coordination opérationnelle entre l'UEO et l'OTAN.

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez eu l'heureuse idée de proposer un sommet de l'UEO qui témoignerait de la volonté des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de remplacer cet instrument de sécurité de renforcer. Le moment est propice. Nous comptons sur vous pour que vous preniez l'initiative de convoquer ce sommet en mettant à l'ordre du jour les problèmes que je viens de poser.

Nous n'avons pas le droit de manquer cette occasion historique de construire la défense de l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Guy Branger.

M. Jean-Guy Branger. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, mon intervention sera centrée sur l'évolution de la gendarmerie nationale telle qu'elle ressort du projet de loi de programmation militaire.

Tout d'abord et d'une manière un peu paradoxale, la gendarmerie apparaît finalement peu dans le projet de programmation militaire car elle est avant tout une arme de personnels.

Néanmoins, comme les autres armées, elle est concernée par les programmes d'équipements ; que je ne voudrais pas les passer sous silence.

Une mention particulière doit être faite pour le programme de modernisation du réseau de télécommunications Rubis. D'abord parce qu'il s'agit d'un programme fondamental pour renouveler les systèmes radio VHF et UHF actuellement utilisés, mais également pour assurer les services de radio-téléphonie au niveau départemental ainsi que les services de messagerie et de consultation sur l'ensemble du territoire national.

Par ailleurs, le programme Rubis, d'un coût total qui dépasse les 3 milliards de francs, dont 1,9 milliard pendant la période de programmation, est sans doute l'un des programmes majeurs auxquels la gendarmerie fait face depuis de nombreuses années. Commencé par une phase expérimentale dans deux départements de 1991 à 1992, le déploiement du réseau sur l'ensemble du territoire s'étalera jusqu'à la fin de la période de programmation.

Cependant, faut-il dire, comme je l'entends parfois, que l'importance financière de ce programme est excessive et risque de contraindre la gendarmerie nationale à abandonner d'autres projets tout aussi importants, que l'enve-

loppe financière dont elle dispose ne lui permettra pas de financer ? Un seul chiffre peut nous faire réfléchir : la dotation annuelle pour ce programme représentera le quart des crédits budgétaires consacrés aux matériels de la gendarmerie. Mais le besoin existe et les moyens, monsieur le ministre d'Etat, vous les avez trouvés !

L'autre grand pôle d'équipement concerne les infrastructures en faveur de la gendarmerie.

Il n'est pas inutile de rappeler que les besoins immobiliers sont énormes, tant pour les locaux de service que pour les logements à destination des familles. On estime qu'environ 2 000 logements, situés pour la plupart à Paris et en région parisienne - c'est notamment le cas de certaines casernes de la garde républicaine et des logements de célibataires -, ou qui sont occupés par la gendarmerie mobile, sont vétustes ou présentent des équipements notoirement insuffisants au regard des normes de confort modernes.

Par ailleurs, près de 20 000 logements construits avant les années 70 appellent des opérations de revalorisation, voire de restructuration, profonde dans certains cas, de brigades territoriales.

Depuis quelques années, des progrès importants ont été réalisés et l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels de la gendarmerie est un souci permanent de la direction générale, en raison notamment de l'obligation de logement pour nécessité absolue de service et des « demandes » pendantes à ce que les logements soient équipés selon les normes modernes.

De plus, l'accroissement des effectifs - 4 000 emplois de 1989 à 1993 - a induit des besoins en logement qui ne sont pas encore satisfaits, ce qui oblige à louer à bail au prix du marché.

La loi de programmation militaire va prolonger ce mouvement d'amélioration. En effet, elle envisage d'affecter près de 6 milliards de francs, valeur 1994, sur la période de six années, soit environ 1 milliard de francs par an. Cela devrait permettre la livraison d'environ 6 400 équivalents unités-logements sur la période 1995-2000.

M. Arthur Dhainé. Très bien !

M. Jean-Guy Branger. A ce stade, je voudrais souligner les difficultés pratiques que va connaître la gendarmerie nationale à la suite des décisions qui visent à rendre indigibles au fonds de compensation de la TVA, à partir du 31 décembre prochain, les constructions prises en charge par les collectivités locales.

M. Michel Bouvard. Très juste !

M. Jean-Guy Branger. Il semble bien que le problème ait été compris et qu'il soit en passe de trouver une solution.

Permettez-moi, monsieur le ministre d'Etat, de considérer que la meilleure de ces solutions eût été pour vous que la construction de gendarmeries soit toujours éligible au FCTVA. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Michel Bouvard. Remarquable observation !

M. Jean-Guy Branger. Puisqu'il n'en est pas ainsi et que le Gouvernement dont vous faites partie, et que nous soutenons, ne compte pas revenir sur sa décision, je considérerai comme un moindre mal la solution proposée actuellement et qui vise, si j'ai bien compris, à ce que la direction de la gendarmerie nationale verse un loyer aux collectivités locales pour les infrastructures que celles-ci aurent assurées ou assurent dans l'avenir.

M. Jean-Michel Boucheron. C'est une bonne idée !

M. Jean-Guy Branger. C'en est une, en effet !

Mais je crains que le versement de ces loyers ne se fasse à structure budgétaire constante, ou plutôt à enveloppe budgétaire constante. Or nous avons maintes fois déploré le poids que représente les loyers dans les charges de fonctionnement de la gendarmerie.

Loin de se résoudre, le problème ne va que s'intensifier.

Arthur Dehaine. C'est vrai !

M. Jean-Guy Branger. L'une des raisons pour lesquelles la gendarmerie apparaît peu en termes de poids financier dans la loi de programmation militaire, c'est qu'elle est avant tout une arme de personnels. De ce point de vue, par rapport aux précédents exercices de programmation, le présent projet de loi constitue une double et heureuse exception.

En effet, pour la première fois, une programmation des effectifs est envisagée.

Je me félicite que la gendarmerie nationale voie ses effectifs progresser pour atteindre 95 000 hommes en fin de période de programmation, ce qui lui permettra de développer sa politique de présence et de proximité sur le terrain comme le souhaitent les citoyens.

La progression du nombre d'appelés - ils ne remplaceront jamais les gendarmes de métier, monsieur le ministre d'Etat - sera sensible puisqu'elle atteindra 8,54 p. 100 alors que les personnels d'active verront croître leurs effectifs de 750 personnes, soit une augmentation de 0,94 p. 100 sur six ans, grâce au recrutement de 250 officiers et 500 sous-officiers.

Mais l'évolution qui me paraît la plus intéressante concerne l'affectation de personnels civils supplémentaires. Elle permettra un redéploiement sur des postes opérationnels de terrain des sous-officiers en service dans les secrétariats et les états-majors.

Progression des effectifs, redéploiement des personnels : voilà une arme de personnels satisfaite et en mesure de remplir ses missions.

Poursuite des programmes majeurs d'équipement, en particulier des réseaux de communication et d'information : voilà les moyens matériels qui rendront cette arme encore plus moderne et efficace dans l'accomplissement de ses missions.

Monsieur le ministre d'Etat, je vous félicite d'avoir pris en compte les besoins d'une arme pour laquelle les Français ont une considération particulière. Elle a été trop longtemps insatisfaite, et je l'ai déploré, comme vous. Les gendarmes sont des militaires qui ont en charge une mission très importante de service public dans la société civile. Ils sont disponibles, efficaces, parce que compétents.

M. Jacques Myard. C'est l'élite !

M. Jean-Guy Branger. Ils sont, dans cette France rurale, les partenaires permanents des élus locaux, vous le savez comme moi. Ils jouent un rôle essentiel dans notre société. Cela, vous l'avez compris. Il faut continuer. Il ne faut pas relâcher l'effort.

Telles sont, monsieur le ministre d'Etat, les raisons pour lesquelles, avec le groupe UDF, je ne puis qu'approuver le projet que vous nous soumettez. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Jacques Myard.

M. Jacques Myard. Inutile de vous dire, monsieur le ministre d'Etat, que chacun ici approuve le panégyrique qui vient d'être fait de la gendarmerie.

Ce débat vient à point nommé, alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire des débarquements et que nous revient le souvenir de la défaite de juin 1940 car si les Français ont une bonne opinion de l'armée, je ne suis pas certain qu'ils soient parfaitement conscients des périls qui les menacent, même s'ils les redoutent. La raison en est assez simple.

Pendant près de quarante-cinq ans, la menace était identifiée et, par certains côtés même, rationnelle, pour ne pas dire rassurante. Sans vouloir manier le paradoxe, si la menace soviétique a pu être contenue, contrôlée, c'est parce que les politiques de l'Est d'alors jouaient sur le même registre que nous, sur les mêmes relations psychologiques. En définitive, la dissuasion était possible car leurs valeurs étaient presque identiques aux nôtres.

Qu'en est-il aujourd'hui ? La menace de l'Est ne s'est pas complètement dissipée. En effet, si les armées conventionnelles de l'Est ne sont plus en état de mener la guerre offensive que l'on craignait jadis, le nucléaire, aujourd'hui éparpillé entre plusieurs centres de décision, demeure un danger potentiel. Vous maintenez donc à juste titre, monsieur le ministre d'Etat, une composante forte de dissuasion nucléaire pour la France, composante qui devra être constamment modernisée si nous voulons lui conserver toute sa crédibilité. Ceux qui croient qu'un système d'armes quel qu'il soit peut conserver ses capacités de dissuasion sans être modernisé ont déjà les deux pieds dans la tombe, car l'histoire est sans fin.

M. Arthur Dehaine. Très bien !

M. Jacques Myard. Aujourd'hui, cependant, la menace est autre. Elle ne vient plus vraiment de l'Est, même si le chaos politique peut entraîner bien des surprises. Aujourd'hui, monsieur le ministre d'Etat, la menace est sur notre flanc sud, où sont réunis tous les ingrédients des déséquilibres annonciateurs des conflits futurs : déséquilibres démographique et économique, mais aussi éléments politiques et même moraux de nature à préparer les peuples à la guerre, je veux parler du fanatisme, qu'il soit religieux ou autre.

Cette menace est bien réelle, mais elle dérouté car elle est plus diffuse. Elle sait jouer de notre propre système, pour ne pas dire de notre propre faiblesse. Elle a des appuis jusque sur notre sol, pas seulement d'ailleurs parce qu'une colonie étrangère pourrait se faire le relais d'une puissance extérieure, mais aussi grâce aux possibilités d'action que lui offrent notre propre libéralisme, nos propres institutions, nos lois, pour ne pas dire parfois notre candeur.

Face à cette menace, la dissuasion ne joue pas et elle ne jouera pas, car l'échelle de valeurs n'est pas la même : la mort n'est pas un frein quand la vie n'est pas le bien suprême.

La réponse doit être double. En premier lieu, elle doit, bien sûr, être militaire, et à ce titre je me félicite que le projet de loi rééquilibre notre effort en faveur des armées conventionnelles. Comme vous le proposez, monsieur le ministre d'Etat, il est nécessaire de disposer de forces projetables. Mais va-t-on assez loin ? Je m'interroge plus particulièrement sur la nécessité de construire un char lourd qui avait toute son utilité face au rouleau compresseur soviétique mais qui paraît bien moins adapté à une attaque de frelons... Plus que jamais, nous devons mettre l'accent sur la mobilité et le feu. Oui à un deuxième

porte-avions, et le plus rapidement possible, ainsi qu'aux fameux hélicoptères d'attaque, ces chars aériens de cette fin de siècle!

En second lieu, face à cette menace moins identifiée, plus diffuse mais bien réelle, nous devons surtout nous armer moralement. Bonaparte avait coutume de dire que le sort d'une bataille dépendait pour un quart des forces matérielles, pour les trois quarts des forces morales.

La France est une démocratie et la patrie des droits de l'homme, et nous en sommes fiers. Mais prenons garde que nos libertés, notre tolérance ne profitent d'abord à ces prosélytes qui sont bien décidés à couler la chape du fanatisme sur l'autre bord de ce lac qu'est aujourd'hui la Méditerranée. La défense de la France commence toujours par sa défense intérieure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Briane.

M. Jean Briane. Monsieur le ministre d'Etat, tout a déjà été dit sur cette loi de programmation militaire, mais je voudrais profiter des quelques minutes qui me sont imparties pour exprimer à la fois ma satisfaction et une inquiétude.

Satisfaction, d'abord, que la représentation nationale débattre d'une loi de programmation militaire tant attendue après une profonde réflexion, et une longue maturation et la présentation, par le Gouvernement du Livre blanc sur la défense il y a quelques mois.

Une inquiétude, ensuite, partagée dans cet hémicycle et en dehors, quant aux conditions dans lesquelles cette loi de programmation militaire sera appliquée année après année, budget après budget.

Des excellents rapports présentés, que ce soit à l'occasion du projet de loi en discussion ou du budget de la défense, ainsi que des interventions faites par nos collègues au nom des groupes, se dégage, monsieur le ministre d'Etat, à une exception près, un certain consensus. C'est dire que les clivages politiques s'estompent dans cet hémicycle lorsqu'il s'agit de notre sécurité et de notre défense.

Après l'effondrement du bloc communiste et le bouleversement du contexte géostratégique qui en a résulté, il était nécessaire de faire un *aggiornamento* de notre concept et de notre outil de défense en tenant compte des nouvelles données géostratégiques en Europe et dans le monde. Le Livre blanc, dont je félicite le Gouvernement, qui fut un exercice certes courageux et probablement difficile tant pour l'exécutif que pour nos forces armées, prend en compte cette évolution pour fixer les grandes orientations de la politique de défense de la France pour les années à venir.

Le projet de loi de programmation, qui en constitue le nécessaire prolongement, donne une réponse satisfaisante aux questions soulevées dans ce document, mais, à mon sens, une réponse *a minima*. Elle doit néanmoins permettre de donner à nos forces armées les moyens d'assumer les missions qui leur sont confiées.

C'est bien d'une loi de programmation *a minima* qu'il s'agit, monsieur le ministre d'Etat — vous comprenez ce que je veux dire par là! — dont l'exécution ne devra souffrir aucune défaillance si nous voulons qu'elle demeure crédible durant la période couverte, si nous voulons que notre défense soit assurée et que nos forces terrestres, maritimes et aériennes puissent remplir leur mission dans les meilleures conditions!

Ayant été rapporteur de certains budgets, je sais les difficultés auxquelles se sont heurtées nos forces dans un passé récent. On ne peut en réduire indéfiniment le format, même avec des perspectives d'équipements toujours plus performants, si nous voulons qu'elles soient toujours opérationnelles, disponibles et aussi efficaces que nécessaire pour assurer notre propre sécurité et notre défense et participer au renforcement de la paix dans le monde. Or ce présent projet du format va dans le sens d'une réduction. Il y a des limites à ne pas franchir pour que la France puisse continuer à jouer son rôle de grande nation en Europe et au sein de la communauté internationale.

Monsieur le ministre d'Etat, l'expérience que nous avons des conditions d'application des précédentes lois de programmation avive mon inquiétude. Evitons la répétition des mauvaises surprises, différemment à l'avenir. Une loi de programmation est, par définition pluriannuelle alors que le budget de la nation est annuel. Les lois de finances successives devront donc abonder les crédits nécessaires à la bonne exécution de la loi de programmation. Les grands programmes d'équipement devront être poursuivis dans les délais prévus. Nos forces devront disposer de moyens de fonctionnement leur permettant d'être suffisamment entraînées et toujours opérationnelles. Il nous faudra aussi faciliter l'adaptation de nos industries de défense aux besoins d'équipement de nos forces. Pour cela, il est nécessaire, vital même, qu'elles puissent maintenir leurs équipes de pointe au meilleur niveau, notamment en matière de recherche.

Monsieur le ministre, le Gouvernement, la représentation nationale, la nation, nous tous, saurons-nous, année après année, dégager les moyens nécessaires pour assurer notre sécurité et notre défense et tenir les engagements que nous prenons aujourd'hui en votant cette loi de programmation militaire? En aurons-nous la volonté, quelles que soient la conjoncture et les vicissitudes auxquelles nous serons éventuellement confrontés? A nous de répondre à cette question, année après année! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Valleix.

M. Jean Valleix. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, la programmation militaire, celle l'hydre de Lerne, a connu des sorts malheureux dans le passé. Par conséquent, il faut savoir gré au Gouvernement d'avoir pris l'initiative, après la présentation du Livre blanc, de nous présenter enfin un projet en bonne et due forme dont nous débattons maintenant et qui doit être définitivement voté au cours de cette session.

Ce texte est un événement car il vise à corriger les erreurs et les dérapages de ces années passées. Cela fait en effet trois ou quatre ans que nous travaillons sans cadre en matière militaire et que de nombreuses mauvaises initiatives et habitudes ont été prises. Il s'agissait donc de remettre tout cela en place et nous voilà piacés pour en débattre.

Si l'on porte un jugement relatif sur ce texte, on peut dire qu'il nous permet de faire mieux que les autres pays. Mais on peut estimer plus modestement que nous faisons moins mal que les autres dans la mesure où il pourrait être encore plus ambitieux. Je reviendrai tout à l'heure sur ce point.

Ce projet est néanmoins positif. Il fait, me semble-t-il, un choix raisonnable en instaurant un système mixte qui maintient la conscription, ce qui est sociologiquement important au plan national.

Par ailleurs, les programmes sont pour l'essentiel maintenus, même si les étirements provoquent les difficultés que l'on sait dans de nombreuses régions. L'importance des crédits d'équipement pour les six années qui viennent leur permettra de se développer.

On peut donc considérer, mes chers collègues, que la cause est bonne et qu'il faut voter ce texte. C'est ce que nous ferons. Cela étant, il appelle de nombreuses observations dont certaines ont déjà été faites.

Je tiens en particulier à exprimer la satisfaction qui est la mienne devant le maintien du programme nucléaire, qui fait partie de l'ossature de notre défense, de notre stratégie, et ce malgré la crise et malgré la cohabitation. Je suis de ceux qui pensent que les expériences sont encore nécessaires et que simulation et modélisation sont des rendez-vous à ne manquer sous aucun prétexte. Nous nous réjouissons d'ailleurs, monsieur le ministre d'Etat, que votre texte les prévoie. Les 10 milliards annoncés devront impérativement être engagés pour que le développement et la mise à jour de notre programme nucléaire puissent se poursuivre, demain, selon les normes nationales et internationales.

Cela étant, monsieur le ministre d'Etat, je voudrais évoquer les risques venant du Sud. M. Myard nous a parlé tout à l'heure des nouveaux équilibres européens, mais aussi internationaux, y compris autour de la Méditerranée, équilibres qui peuvent être des déséquilibres.

Sur ce point, je ne crois pas avoir relevé grand-chose, pas plus que sur la défense antimissile, alors que nous avons un projet de missile particulièrement performant. Mais, voilà deux ans, à Rome, l'UEO a évoqué la question. Toujours est-il que, à l'heure actuelle, toute l'Europe s'interroge car elle n'a pas encore porté un jugement définitif et qu'il faudra donc finir par nous déterminer. Je me permets, monsieur le ministre d'Etat, d'appeler votre attention sur ce point.

Je voudrais également dire un mot de la politique industrielle et insister sur le fait que nous avons là des progrès à faire. Le Premier ministre a évoqué ce point, vous également dans le cadre du projet de loi. C'est tout à fait de circonstance. Je prendrai un exemple dans le domaine de l'industrie spatiale. A Torrejon, l'UEO dispose d'une première installation spécifique qu'elle gère elle-même. C'est donc un progrès. J'ai l'honneur de rapporter ce dossier devant cet organisme, et je dois dire que le résultat de ce progrès est assez paradoxal, puisqu'il s'agit d'une opération inspirée d'une idée française et à laquelle concourent nombre de partenaires européens, sauf la France ! Par conséquent, nous nous sentons frustrés en cette affaire, et j'en tire deux leçons.

La première, c'est qu'il serait bon d'abord que le Gouvernement appuie plus fortement les initiatives industrielles lorsque c'est nécessaire, de façon à concourir à leur efficacité et à éviter que les entreprises françaises, très performantes, ne soient en concurrence entre elles et que l'arbitrage ne se fasse au profit d'un pays étranger. Il y a là une action de pilotage par le Gouvernement à conduire ou à reprendre.

Une autre leçon m'est inspirée par l'état de choses suivant : quand, en France, on veut parler « spatial », on se tourne vers vous, monsieur le ministre d'Etat, mais il faut aussi se tourner parfois vers votre collègue, M. Longuet, ou consulter le ministre des affaires étrangères, sans oublier M. Alphandéry qui peut avoir son mot à dire ! Bref, et je me permets de vous le faire observer, il nous apparaît très difficile à nous, parlementaires, de travailler avec vous dans ces conditions. J'ajoute qu'il est évident que tout cela ne contribue pas à l'efficacité !

Dans le même ordre d'idées, je rappelle que, le 10 mai, par la déclaration de Kirchberg, le conseil des ministres de l'UEO a résolu de développer le programme spatial. Je souhaite que la France soit au rendez-vous et que le rapporteur chargé de conduire cette affaire afin d'éclairer, le moment venu, le conseil des ministres, soit français.

Je voudrais terminer en exposant non pas un rêve, mais une ambition. Il y a une vingtaine d'années, la France avait su, après l'ELDO-ESRO, prendre l'initiative d'une relance spatiale avec la réussite que l'on sait - c'est Ariane et tout ses développements. Pourquoi ne pourrait-elle aujourd'hui, dans un domaine beaucoup plus difficile il est vrai, le domaine militaire, et beaucoup plus ingrat en cette période de récession, prendre l'initiative d'apporter sa contribution à une force d'action rapide ? - ou à une force d'intervention européenne, peu nous chaut la dénomination. Puisque nous avons le plus grand arsenal en Europe - et on nous l'a parfois assez reproché ! - nous pourrions ainsi le mettre en avant je dirai presque le mettre pour partie sur la table. Il coûte cher de fermer des entreprises, de casser des équipes d'ingénieurs, de mettre des matériels « sous cocon », de faire stagner la technologie et de bloquer la recherche qui dépend pour une part importante des crédits militaires, toutes choses qui me font dire qu'il serait important que, en cette matière, des initiatives soient prises. Ce sommet auquel vous aspirez, nous avec vous, notamment dans le cadre de l'UEO, pourrait être le lien d'une première démarche de notre pays visant à développer l'embryon de cette force européenne d'intervention. Il ne coûterait pas forcément plus cher à la France de mettre certains moyens à disposition dès lors que les contre-coûts de ces mesures d'économie sont également lourds. Voilà l'ambition que je voulais vous exposer et offrir à votre méditation. On sait que vous êtes capable de porter des projets ambitieux pour la France. Des valeurs comme la dignité de l'homme, la liberté, la démocratie méritent d'être défendues ; ce que nous débattons va au fond des choses et je souhaite par conséquent que ce projet soit adopté à une large majorité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est M. Antoine Carré.

M. Antoine Carré. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, chacun s'attache à reconnaître la qualité et la cohérence du projet de loi de programmation militaire qui nous est présenté. Conformément aux orientations tracées par le Livre blanc, ce projet se fonde sur le principe d'une armée mixte, associant les appelés du contingent et les militaires de carrière.

Or, l'évolution prévisible des effectifs de nos armées entre 1995 et 2000 pourrait laisser planer un doute sur l'évolution du service national, aussi bien en ce qui concerne sa durée que son contenu. Force est de reconnaître que le projet de loi de programmation, qui réaffirme les principes d'égalité et d'universalité du service national, ne répond pas encore à toutes nos interrogations en la matière.

En effet, la déflation des effectifs portera essentiellement sur les appelés. Ils sont 207 000 aujourd'hui, ils ne devraient plus être que 182 000 en l'an 2000.

Dans ce cadre, le service national est et doit demeurer l'un des fondements de notre politique de défense. Il en constitue la dimension populaire et donne aux générations successives de jeunes Français le sentiment d'appartenir à la communauté nationale.

Alors que la loi de programmation militaire prévoit une diminution du nombre d'appelés de 12 p. 100 et donc un décalage croissant entre les besoins des armées et la ressource démographique, nous devons tout faire pour éviter la marginalisation du service militaire.

Le service militaire doit demeurer la forme principale du service national et les armées doivent bénéficier d'une priorité d'affectation des appelés en fonction de la ressource disponible. Il ne faut pas réduire de nouveau la durée du service, car la précédente réduction n'a servi à rien, sinon à désorganiser durablement un certain nombre d'unités; il faut au contraire, dans le cadre du maintien d'un service de dix mois, densifier les activités d'entraînement militaire et mieux utiliser les appelés.

Des postes de responsabilité devraient leur être confiés plus souvent et le recours aux VSL - les volontaires du service long - encouragé. De nombreux jeunes Français sont très motivés par la défense de leur pays et souhaiteraient prolonger la durée légale de leur service militaire. Ils n'en ont pas toujours la possibilité faute de créations de postes budgétaires de VSL en nombre suffisant.

La condition matérielle des appelés devrait également être examinée avec davantage d'attention, qu'il s'agisse de leur solde, de leur casernement, de leurs transports, et, surtout, de leur insertion professionnelle. A cet égard, je me félicite des projets d'augmentation des indemnités liées à l'exécution d'activités opérationnelles, d'octroi aux appelés de voyages gratuits supplémentaires et de création de cellules « emploi » pour la réinsertion des appelés. Toutefois, les crédits susceptibles d'être affectés à ces différents objectifs n'apparaissent pas clairement dans la loi de programmation, et on peut le regretter.

Bien entendu, en affirmant la prééminence du service militaire, je n'entends pas exclure les formes civiles du service national qui peuvent avoir leur utilité mais qui se sont développées depuis quelques années de façon un peu désordonnée. Elles ne devraient servir qu'à absorber un excédent de ressources démographiques et non pas concurrencer le service militaire.

Un rééquilibrage en vue d'une plus grande équité doit être notre priorité.

Les conditions d'exercice des services civils et militaires doivent être homogénéisées, faute de quoi le service militaire apparaîtra rapidement comme le service des laissés-pour-compte. Les administrations, qui emploient des jeunes appelés dans le cadre de protocoles, leur offrent notamment des conditions de vie et de travail beaucoup plus attractives que celles des jeunes soldats qui doivent se contenter de 504 francs par mois pour servir souvent très loin de leur domicile.

L'exemple le plus significatif de ces abus constitue le dévoiement du service en qualité de VSNE. Comment admettre que, sous couvert de « coopération », certains appelés travaillent dans de grandes entreprises françaises à Londres ou à New York avec des salaires proches des rémunérations du marché, pendant que d'autres servent la défense de leur pays pour 504 francs par mois à Canjuers ou à Mourmelon ?

On peut enfin s'étonner que le ministère de la défense supporte seul la gestion d'une ressource qui lui échappe de plus en plus.

Alors que le format des armées doit être réduit, il est illusoire de prétendre accroître les formes civiles du service national, qui touchent déjà environ 25 000 jeunes. C'est pourquoi l'orientation définie par le rapport de notre collègue Marsaud, qui recommande de doubler les effectifs des formes civiles, pourrait difficilement être retenue pour l'instant. En outre, les impératifs de solidarité

sont couverts par la participation traditionnelle de nos armées à des tâches non militaires de sécurité civile et à des missions exceptionnelles d'urgence, notamment en période d'inondations.

La loi de programmation militaire doit être l'occasion de donner clairement la priorité au service des armes. Si l'on peut admettre la coexistence des formes militaires et des formes civiles du service national, il conviendra d'éviter la multiplication et la diversification des statuts, et d'en encadrer l'exercice avec davantage de rigueur. Cela passe par une redéfinition précise des principes qui fondent le service civil : nature des activités, encadrement, conditions d'accès, rémunérations.

Les domaines concernés doivent être identifiés clairement et revêtir obligatoirement un caractère d'intérêt général se rattachant à la notion de défense. Les modalités de sélection et d'affectation doivent gagner en transparence pour éviter toute tentation de cooptation de fait, les niveaux de rémunération doivent être semblables à ceux du service militaire, les conditions d'exécution de ces formes civiles, qui semblent parfois un peu fantaisistes, notamment au niveau de l'encadrement, plus strictement contrôlées.

Le ministère de la défense doit, enfin, retrouver une position réellement prépondérante dans les instances interministérielles compétentes en matière de conscription afin de garantir l'unité de doctrine sur la notion de conscription, justifiée par des impératifs de défense et une priorité effective, et non pas théorique, des armées. La notion de conscription civile ne peut être acceptable qu'à titre de modalité particulière, subsidiaire et marginale de la conscription militaire. Il serait scandaleux qu'en période de chômage grave l'appel à la conscription devienne un substitut au recrutement par l'Etat ou par les entreprises des personnels qui leur sont indispensables.

En conclusion, le service militaire donne le sentiment irremplaçable d'appartenir à un corps social, par l'obligation de se plier à certains rites, à certaines contraintes, de se dévouer pour des idéaux. Il constitue un mode irremplaçable d'épanouissement de l'individu, d'apprentissage de la vie en société, d'insertion des exclus. Au lieu de le marginaliser, il convient donc de profiter de cette loi de programmation pour le renforcer dans un esprit de justice et d'égalité.

Dans ce domaine, monsieur le ministre d'Etat, quelles sont les avancées significatives que l'on peut espérer dans les cinq années à venir ? Les moyens pour y parvenir sont-ils toujours définis ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Chollet.

M. Paul Chollet. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, chers collègues, en cinq minutes, permettez-moi de formuler un constat et de poser quatre questions concernant la place et le devenir du service de santé dans la loi de programmation militaire. Le constat : le service de santé, s'il sait rester modeste, fait preuve aujourd'hui d'une efficacité et d'un prestige dignes de ses grands précurseurs, un prestige à l'image de Larrey, chirurgien de la Grande armée, qui, par la technique de ses amputations salvatrices, avait mérité le surnom de « providence du soldat ».

J'entends souligner la qualité du soutien médical et sanitaire de nos forces, qui a pu être apprécié à sa juste valeur depuis quatre ans, où les opérations extérieures conduites par l'armée française se sont multipliées.

Le service de santé a été un des agents déterminants du moral de nos soldats de la paix, confrontés à des risques nouveaux et souvent indiscernables. D'après mes chiffres, il compte 400 hommes et femmes engagés dans des conflits extérieurs, avec des moyens matériels et des structures sanitaires limités.

A la lumière de ces expériences de participation aux opérations extérieures, il apparaît nécessaire de renforcer ses moyens pour lui permettre de disposer dans le temps de paix de formations sanitaires de campagne plus professionnalisées.

Aussi, nous nous réjouissons que le projet de loi de programmation militaire confirme le renforcement du service de santé dans ses priorités. Il échappe en effet à l'essentiel des diminutions d'emplois qui porteront sur le soutien et l'environnement des forces dans le cadre de l'effort de rationalisation demandé.

Les quatre cents emplois d'infirmiers supplémentaires prévus permettront le renforcement des forces projetées.

Toutefois cet effort, certes appréciable, ne nous paraît pas suffisant au regard des actions nouvelles qui se multiplient dans le domaine de l'action humanitaire au profit des populations locales.

Certes, ces interventions humanitaires sont sous le feu des critiques. Elles sont taxées d'alibi à l'impuissance ou d'écran de fumée camouflant les agressions. Il n'empêche qu'on peut parier qu'elles perdureront et se multiplieront à travers le monde, car l'action humanitaire n'a jamais prétendu empêcher la guerre. Mais la conscience universelle largement informée aujourd'hui continuera à l'imposer au moins en premier secours, en tout cas en attendant les solutions négociées.

N'oublions pas enfin que le renom de notre pays revient pour une part à l'expérience plus que séculaire de ce service de santé qui partout, en Somalie, au Cambodge, au Liban, a su concrétiser mieux que d'autres sa mission de paix.

D'où mes quatre brèves questions.

Premièrement, pour nous prémunir dès maintenant contre la baisse de ressources en officiers du contingent, le service de santé pourra-t-il bénéficier en priorité du nouveau dispositif d'emploi des réserves que vous amorcez judicieusement dans votre projet de loi ? Les médecins civils sont prêts à jouer le jeu, grâce à la qualité de leur lien avec les médecins militaires, d'autant que, sur le plan technique, ils sont tout de suite opérationnels. Cela concerne aussi le personnel féminin militaire que permet pour ce type de service la loi du 4 janvier 1994.

Deuxièmement, sur le plan des équipements, les hôpitaux des armées ont vu leur nombre diminuer de façon importante. Nous aimerions savoir si, à l'occasion des futurs plans de restructuration, vous allez aller plus loin dans ce sens et si vous envisagez d'optimiser le fonctionnement de ceux qui seront conservés. Parallèlement, quels seront les objectifs du Gouvernement en matière de rationalisation des établissements de ravitaillement sanitaire ?

Troisièmement, en matière de santé, l'efficacité est liée à la rapidité d'intervention, donc à la mobilité des moyens. Le renforcement de la motorisation, la standardisation, les systèmes modulaires trouveront-ils les financements indispensables ?

Quatrièmement, ne pensez-vous pas que de telles avancées passent par le renforcement du caractère inter-armées du service de santé. En particulier de ses hôpitaux ? Ce caractère garantit la formation d'un personnel bénéficiant de l'expérience spécifique de chacune des trois armes.

Je me réjouis, monsieur le ministre d'Etat, du maintien du service national obligatoire. Je vous remercie d'être resté insensible à ses détracteurs, quels que soient les impératifs de la professionnalisation.

L'observation de la tranche d'âge des 18-25 ans par le service de santé permet aux jeunes Français de mieux se connaître dans leur potentialité propre sur les plans physique, sensoriel, relationnel et de bénéficier d'une éducation sanitaire dont, mine de rien, ils tirent ensuite dans la vie le meilleur profit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Baumel.

M. Jacques Baumel. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, dans les circonstances présentes, le projet de loi relatif à la programmation militaire présenté par le Gouvernement est un acte méritoire et courageux. C'est un message fort qui est lancé à nos forces armées, au pays et au monde extérieur.

Dans un monde inquiétant et dangereux, il est l'affirmation que, contrairement à d'autres, la France entend ne pas baisser sa garde, il crée un socle solide sur lequel pourront se développer des efforts coordonnés de défense.

La loi aura un mérite. Venant après trois années de vide programmatique et de nombreuses années de décisions au coup par coup, elle va créer une continuité à nature à rassurer les responsables militaires et industriels.

Il faut donc espérer que, à la différence de ses sœurs aînées, elle ne sera pas mangée par les méchants loups de Bercy, nouveau Chaperon rouge. (*Sourires.*) Au contraire, elle doit s'affirmer, et être réexaminée en fonction de l'évolution économique du pays dans un délai de trois ans, comme vous avez signalé.

Vous vous félicitez fort justement d'avoir maintenu grâce à vos efforts la totalité des programmes lourds. C'est effectivement très important. Malheureusement, on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre ; ces grands programmes, décidés il y a longtemps, à une époque de guerre froide, et qui se concrétiseront pour des opérations du début du troisième millénaire, ne laissent pas une place suffisante aux armements du futur.

Pourquoi donc la grande satisfaction que j'éprouve devant cette loi est-elle teintée de quelques réserves ? Je ne m'étendrai pas longuement sur le fait qu'il me paraît difficile de limiter la nécessaire professionnalisation dont vous avez parlé à quelque 7 000 postes supplémentaires, eu égard à l'ambition des missions de projection extérieure définies par le Livre blanc.

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées, rapporteur. C'est juste !

M. Jacques Baumel. Il sera difficile de concilier le faible nombre de ces professionnels et la nécessité de renforcer nos forces opérationnelles pour l'extérieur.

J'insisterai davantage sur mes deux principales réserves et la première porte, et vous n'en serez pas étonné, sur le nucléaire.

Sur le nucléaire, je perçois comme une sorte de zone grise qu'on aurait étendu à plaisir afin de ne pas prendre des décisions que, probablement, la situation politique actuelle empêche sans doute d'arrêter. Zone grise parce que, tout en réaffirmant, et je vous en remercie, la priorité accordée à la dissuasion, qui reste la pierre angulaire de notre sécurité, vous êtes conduit, par la force des choses, à retarder certains choix qui, pourtant, s'avèrent indispensables.

Quels choix ? Celui d'une deuxième composante, sol-sol ou aéroportée. Celui d'un deuxième porte-avions. Vous avez fait passer le nucléaire de 30 p. 100 à 21 p. 100. Probablement, pour de bonnes raisons. Je ne les critique pas systématiquement, mais je constate que certaines options essentielles restent comme en suspens, que vous maintenez notamment un brouillard épais sur Albion. Il y a là matière à réflexion.

Je n'ai pas l'outrecuidance de demander telle ou telle solution pour Albion. Le choix est délicat, j'en conviens. En tout cas, le remplacement des vieux S3 par des missiles hérités de nos sous-marins, à la puissance beaucoup plus faible, n'est peut-être pas la meilleure solution.

Enfin, pour le M5, nous savons exactement ce qu'il en est. Du reste, ne nous y trompons pas, il faut choisir : si nous faisons le M5, nous ne ferons rien d'autre. Mais surtout, comment peut-on songer à construire le M5 alors que le M45 n'est pas encore validé ? N'y a-t-il pas quelque contradiction à vouloir tout à la fois fabriquer de nouvelles armes et arrêter les essais qui permettent de les valider ?

A ce point de mon discours, vous comprendrez aisément que j'évoque en quelques mots le problème des essais nucléaires. Compte tenu du faible temps de parole qui m'est imparti, je n'insisterai pas outrageusement sur l'importance que l'on peut accorder à ces essais et sur le fait que, contrairement à ce que peut déclarer une certaine voix auguste, il est impossible de les éviter grâce au seul procédé PALEN. Chacun le sait - sauf apparemment un homme important en France - tout procédé de simulation exige des essais de probation et de validation. Tel fut du reste le cas aux Etats-Unis lesquels, depuis dix ans, ont multiplié des essais sur la simulation. Il y a donc là un problème majeur, qui mérite que l'on dise la vérité aux Français.

D'abord, le PALEN - officiellement comptabilisé pour un montant de 10 milliards, mais dont tout le monde sait qu'il coûtera plus de 15 milliards, soit le prix d'un deuxième porte-avions nucléaire, je le signale en passant - aura comme conséquence de retarder de cinq à six ans une mise au point que l'on aurait pu obtenir beaucoup plus facilement par des essais normaux.

En effet, contrairement aux Américains, qui depuis longtemps se sont lancés dans les procédés de simulation, nous commençons à peine - peut-être est-ce une erreur de la DGA ou du CEA. Nous venons de commander aux Etats-Unis d'énormes ordinateurs et des lasers de grande puissance que nous ne pouvons pas fabriquer nous-mêmes, respectivement pour 7 milliards et 2 milliards ; et ces ordinateurs ne seront opérationnels qu'en 1997 ou 1998. C'est officiel. Ce ne sont pas des mots en l'air mais des dates et des chiffres précis.

Il est donc évident que la situation n'est pas favorable à la modernisation rapide de notre force nucléaire. C'est la raison pour laquelle j'ai considéré qu'il n'était pas inutile d'évoquer dans cette loi fondamentale le problème des essais, que l'on couvre pudiquement du manteau de Noé, en parlant de simulation et de modélisation, formules au demeurant exactes. Je l'ai fait en déposant un modeste amendement tendant à préciser qu'il serait possible de reprendre les essais si la situation l'exigeait, bien entendu au-delà de 1995. Il n'était nullement dans mes intentions d'ouvrir la moindre polémique ou d'entrer dans je ne sais quelle bataille à propos de la date. Il s'agissait juste de prendre en compte qu'une situation nouvelle pouvait être créée à partir de 1995. Comment

d'ailleurs ne pas évoquer les essais dans un débat essentiel pour l'avenir de notre pays, le seul débat que nous aurons pour cette loi de programmation de six ans.

Le Premier ministre, que j'ai écouté attentivement, a répété l'avis qu'il avait déjà donné à deux reprises, une fois en répondant au président de notre commission dans les questions d'actualité, et une autre devant l'Institut des hautes études de défense nationale. Je vous ai également écouté attentivement, monsieur le ministre d'Etat, et, ayant entendu dans votre propos les mots qui me rassurent, je n'ai pas à m'entêter. C'est la raison pour laquelle je vous signale qu'ayant obtenu satisfaction, l'amendement que j'ai déposé n'a plus de raison d'être.

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. Très bien !

M. Jacques Baumel. On me dit que dans ce combat je suis bien seul.

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur, et M. Michel Bouvard. Non !

M. Jacques Baumel. Quand on a conscience de défendre une cause nationale d'un intérêt vital et qu'on exprime tout haut les ambitions et les espoirs de toute une communauté d'experts, de chercheurs, de militaires et de Français, on n'a vraiment pas le sentiment de l'être. Ou alors il s'agit d'une solitude bien enviable et que j'estime honorable au regard de l'attitude un peu frileuse de certains qui m'entourent.

Le problème qui se pose aujourd'hui relève non seulement de la modernisation mais aussi de la diversification. Notre monde est totalement bouleversé par les nouveaux équilibres géostratégiques. La menace classique venue de l'Est a perdu quelque probabilité. Pour autant, ne nous y trompons pas, elle pourrait resurgir un jour. Une menace nouvelle croît sur la bordure méridionale et asiatique de l'Europe. Sa nature et sa forme sont fondamentalement différentes de celle qui, venant de l'Est, avait inquiété les occidentaux pendant quarante ans car elle ne comporte pas la possibilité d'une attaque massive par une forte armée cuirassée doublée d'une puissance nucléaire redoutable.

La menace ayant évolué, notre doctrine d'emploi de nos forces et les dispositions stratégiques de nos armées doivent évoluer aussi. J'en arrive ainsi à ma deuxième réserve. Par-delà les armements conventionnels ou nucléaires actuels, il convient que nous envisagions le plus tôt possible la mise à la disposition de nos armées d'armes nouvelles intelligentes, fondées sur des techniques d'informatique et l'utilisation de nombreuses informations scientifiques ou technologiques des satellites, bref, tout ce qui a fait en partie le succès des Américains dans la guerre du Golfe. Je sais bien qu'il ne faut pas prendre la guerre du Golfe comme exemple unique pour les conflits de demain - la Bosnie, hélas ! nous le prouve - et, par conséquent, ne pas mettre tous nos œufs dans le même panier. Pour autant, on ne peut pas négliger le fait que certaines armes, dont nous sommes pour l'instant totalement dépourvus, pourraient être demain des éléments importants pour remporter les combats du troisième millénaire.

En tout état de cause, j'ai le sentiment qu'il nous faut dès à présent réfléchir à une défense aérienne élargie, en fait, disons-le clairement, à une défense anti-missiles. Beaucoup diront, à juste titre, que cet espoir est au-dessus de nos possibilités. C'est vrai, la France, aujourd'hui, n'est pas capable de mettre en place une véritable force anti-missiles - encore que j'aie entendu des arguments de cette nature il y a quarante ans, lorsque le géné-

ral de Gaulle eut l'ambition de vouloir doter la France d'une bombe atomique. Je reconnais toutefois que les temps ont changé aussi bien que les hommes et qu'il est aujourd'hui plus difficile de réussir une telle réalisation. Mais, avant d'aborder le problème global d'une défense anti-missiles, peut-être pourrions-nous par étapes orienter nos esprits, nos bureaux d'études et nos différents services industriels vers la réalisation parcellaire de certains éléments de ce programme, au moins en attendant que les Européens finissent par accepter une coopération, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cela nous permettrait d'être en avance sur les Européens et de leur apporter les éléments fondamentaux d'un programme futur.

M. le président. Cher collègue, je suis dans l'obligation de vous demander de conclure.

M. Jacques Baumel. Je vais conclure. J'ai d'ailleurs dit l'essentiel, monsieur le président.

M. le président. Bien.

M. Jacques Baumel. Monsieur le ministre d'Etat, par-delà les exigences d'aujourd'hui, il importe de penser aux menaces du futur, dont certaines sont très redoutables. Vous le savez, certains pays ont d'ores et déjà commencé à préparer des vecteurs qui sont capables de porter un armement conventionnel ou peut-être même nucléaire, à 500, à 1 000 kilomètres. Dans quelques années, il iront jusqu'à 3 000 kilomètres.

Monsieur le ministre d'Etat, ainsi que l'a dit un penseur que vous connaissez bien, Georges Bernanos : « L'avenir, on ne le subit pas, on le crée. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. François Guillaume.

M. François Guillaume. Monsieur le ministre d'Etat, je souscris à l'approbation et aux observations qui ont été faites par le porte-parole de notre groupe. C'est pourquoi, dans les cinq minutes qui me sont imparties, je voudrais limiter mon propos à quelques questions suggestions, en attirant tout particulièrement votre attention sur l'intérêt de la force Hadès, arme d'ultime avertissement qui me paraît bien adaptée aux conflits régionaux auxquels nous serons de plus en plus confrontés.

Certes, personne ne le conteste, dans l'état actuel des techniques employées, la supériorité, à bien des titres, des sous-marins comme lanceurs de missiles à tête nucléaire est évidente. C'est pourquoi d'ailleurs la mise en chantier programmée de plusieurs unités ne peut que recevoir notre approbation.

Vous avez aussi opté, monsieur le ministre d'Etat, pour une force aérienne susceptible de transporter les missiles air-sol, force aérienne dont la mobilité est certes intéressante mais qui se révèle néanmoins vulnérable et dont l'emploi est à l'évidence assujéti à des conditions météorologiques favorables.

Reste une troisième composante de la force nucléaire dont on parle peu : les missiles sol-sol. A ce titre, on ne retient généralement que ceux du plateau d'Albion, site jugé vulnérable au point qu'il pourrait être progressivement désaffecté. On oublie que la France a l'avantage de disposer d'une force de missiles Hadès, d'une très haute technologie, missiles sol-sol dont la portée est de 500 kilomètres et qui sont d'une remarquable précision sur l'objectif. C'est en quelque sorte un Scud de troisième génération dont on pourrait certainement allonger le tir et qui constitue un bel atout pour plusieurs raisons.

Il dispose d'une grande capacité opérationnelle et d'une bonne souplesse de mise en œuvre. Le missile est tiré depuis des lanceurs très mobiles, donc peu vulnérables, discrets, et largement dispersés sur le terrain. La guerre du Golfe fut une belle démonstration de cet avantage. Les Américains, bien que disposant d'un système de détection supersophistiqué, n'ont pas pu découvrir tous les Scud irakiens, compte tenu de leur capacité à se disséminer dans le désert. Les lanceurs Hadès sont aussi aérotransportables et peuvent être positionnés sur n'importe quel théâtre d'opérations pour menacer des points névralgiques.

Par cet avantage, la France pourrait par exemple parfaitement remplir ses engagements vis-à-vis des pays francophones de l'Afrique, en assurant en cas de danger le respect de l'intégralité de leur territoire par l'emploi de missiles à tête non nucléaire.

M. Jean-Michel Boucheron. N'importe quoi !

M. François Guillaume. On vous expliquera si vous ne comprenez pas !

M. Jean-Michel Boucheron. Oh ! je comprends trop bien !

M. François Guillaume. Hadès a l'énorme avantage d'être tout-temps et de ne mettre en jeu aucune vie humaine pour sa mise en œuvre. Il peut faire l'objet de deux évolutions qui témoigneraient de sa souplesse d'utilisation : un missile de frappe conventionnelle avec une charge de type classique, un missile de frappe d'ultime avertissement avec une charge nucléaire. Le coût de fonctionnement d'Hadès, dans la mesure où il serait mieux réparti sur une force plus importante et plus polyvalente serait relativement faible par rapport à celui des vecteurs sous-marins et aériens d'autant qu'il utilisera un réseau polyvalent de communications par satellite dont la faisabilité a été démontrée.

Quant à son coût d'investissement, le capital en valeur que représente son environnement opérationnel est faible, par rapport à celui des plates-formes aériennes et maritimes.

Vous allez me dire, monsieur le ministre d'Etat, qu'Hadès a été conçu dans un système d'affrontement des blocs qui n'est plus envisageable aujourd'hui. C'est vrai, pourtant, compte tenu de ses caractéristiques et évolutions possibles à moindre coût, la force missilère sol-sol d'Hadès peut constituer un outil politico-militaire adapté à la nouvelle donne stratégique et au contexte international actuel de prolifération des détenteurs d'armes de destruction pour assurer une menace, ajuster une réponse adaptée, conventionnelle ou nucléaire, à une agression caractérisée. C'est un outil auquel s'intéressent d'ailleurs beaucoup les Américains et qui, au moins dans sa version conventionnelle, pourrait parfaitement s'intégrer dans un système de défense européen.

C'est pourquoi, monsieur le ministre d'Etat, tout en approuvant votre loi de programmation militaire, j'aimerais savoir quelle place vous réserver à Hadès dans votre dispositif de défense présent et à venir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Michel Boucheron. Nous voilà bien partis !

M. le président. Monsieur Guillaume, je vous remercie d'avoir respecté votre temps de parole.

La parole est à M. Michel Bouvard.

M. Michel Bouvard. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, le Livre blanc et le rapport de la commission de la défense ont mis en évidence l'importance du

secteur recherche-développement, lié aux commandes militaires qui représente 300 000 salariés répartis dans de grandes entreprises publiques et privées, des établissements publics et un tissu de 5 000 PMI et PME.

La loi de programmation militaire confirme l'importance de ce secteur et la volonté du Gouvernement, de lui permettre de faire face à une évolution indispensable en « abordant les alliances et les concentrations dans de bonnes conditions ».

Parmi les entreprises dont la commande est liée à la défense, certaines ont une activité de recherche et de production, d'autres une activité essentiellement tournée vers la recherche ou l'expérimentation de nouveaux programmes et sont donc, de ce fait, sujettes à une plus grande fragilité. Pour ces dernières, la loi de programmation militaire, pour peu qu'elle maintienne l'effort de recherche-développement et que le contenu en soit respecté dans les années à venir, constitue une garantie d'activité.

La recherche militaire, parce qu'elle représente 35 p. 100 de l'effort public, a un effet d'entraînement dans un grand nombre de secteurs industriels au-delà même du seul secteur de la défense. Cette recherche concerne l'espace, l'aéronautique, les constructions navales, les composants électroniques, les matériaux, le nucléaire. Elle participe à la supériorité future de nos armes, mais aussi au maintien d'un potentiel élevé et d'une avance technologique pour de nombreux secteurs civils, en supportant notamment une partie des coûts élevés de la mise au point de nouveaux procédés ou de nouveaux produits que le secteur civil ne pourrait supporter.

Je suis donc attentif, monsieur le ministre d'Etat, à l'effort de recherche prévu pour la loi de programmation - 162,5 milliards sur la période - avec toutefois une légère érosion, puisque les crédits passeront de 28,5 milliards en 1995 à 26,4 milliards en l'an 2000, que vous voulez, certes, compenser par une meilleure coopération européenne.

Plusieurs collègues ayant évoqué, après la commission des finances elle-même et la commission de la défense, le cas des entreprises publiques, vous me permettez, monsieur le ministre d'Etat, de consacrer le temps qui m'est imparti à un établissement public : l'Office national d'études et de recherches aéronautiques.

L'ONERA, créé en 1946, a vu ses missions et son statut modifiés par un décret de 1963. Il est, depuis toujours placé sous la tutelle du ministère des armées puis du ministère de la défense, qui exerce sa juridiction sur tout ce qui concerne l'armement pour la bonne raison que, à l'origine, c'est la direction technique des constructions aéronautiques qui exerçait, avec le support de la DRET, le suivi de toutes les activités techniques en aéronautique civile comme militaire.

De ce fait, l'ONERA relève non pas de l'enveloppe recherche, même si le ministère de la recherche contribue régulièrement aux financements des investissements, mais de votre ministère, monsieur le ministre d'Etat, et est donc directement concerné par la présente loi. Le ministère de la défense finance en effet, directement ou indirectement, 78 p. 100 de l'activité de l'office contre 6 p. 100 pour la direction des programmes de l'aviation civile et 9 p. 100 pour le ministère de la recherche.

L'ONERA emploie 2 380 salariés, répartis en région parisienne et sur trois implantations principales en province, à Toulouse, à Modane en Savoie, et à Lille.

Depuis deux ans, l'Office connaît régulièrement des périodes de chômage technique en raison de l'évolution du marché de l'aéronautique civile comme militaire, les

nouveaux programmes étant moins nombreux car plus coûteux, la concurrence étant par ailleurs plus vive, y compris pour les essais puisque les souffleries de l'ex-Union soviétique font, elles aussi, des propositions de travaux. Ce chômage technique, les incertitudes sur l'avenir, le non-renouvellement de cadres partant à la retraite risquent à terme de démobiliser les personnels mais surtout de créer une perte de substance dans les équipes de recherche, dommageable pour notre avenir tant militaire que civil.

Les subventions de l'Etat, dont la part s'accroît par rapport aux contrats, restent cependant insuffisantes pour couvrir la baisse d'activité ; toutefois, elles représentent une dépense importante pour votre ministère : 486 millions de francs pour le fonctionnement au cours du dernier exercice.

Quant aux subventions d'équipement, après un accroissement jusqu'en 1989, elles sont entrées dans une phase de décroissance. La dotation du ministère de la défense pour l'équipement s'est élevée à 161 millions de francs en 1993, dont la moitié a été utilisée pour la soufflerie transsonique européenne.

Certes, monsieur le ministre d'Etat, la volonté du Gouvernement de réaliser l'avion de transport futur qui succédera au Transall dans un cadre européen et la possible mise en œuvre du NH 90, tous deux présents dans la loi, de même que les programmes de missiles, nous rassurent sur le plan de la charge future, sous réserve que l'ONERA ait sa part de ses études. C'est une orientation importante, notamment pour les centres d'essais.

Je rappelle que, pour le seul Rafale, le développement des études en soufflerie a demandé quatorze années de travail - l'Airbus A 340, programme civil, cinq seulement -, vingt-sept campagnes d'essais représentant 73 millions de cas d'essai, 4,5 milliards d'informations pour les entrées d'air, et 4 500 cas d'expérience pour définir les performances finales. Ce sont plusieurs années de travail pour de tels organismes qui dépendent des décisions que nous prenons aujourd'hui.

Mais vous le savez bien, monsieur le ministre d'Etat, alors que la commande militaire diminue et que la commande civile de nouveaux avions stagne, cet effort ne suffira pas à maintenir l'activité de l'Office dans un domaine de plus en plus concurrentiel. Je l'ai déjà dit.

Or l'ONERA peut travailler dans des domaines aussi variés que l'aérodynamique, la résistance des structures, l'énergétique, la physique - acoustique, optique, électromagnétisme -, les matériaux sans parler, bien entendu, du rôle des moyens d'essai.

Vous comprendrez donc que je saisisse l'occasion de la discussion de ce texte de loi, qui cadre l'avenir, pour obtenir des engagements complémentaires tant sur la volonté du Gouvernement de maintenir et de développer l'Office national d'étude et de recherche aéronautique, que sur la politique qu'entend mener le ministère de la défense en matière de diversification de l'ONERA afin de lui permettre de mieux équilibrer ses activités.

L'emploi des ressources, où les études hors du domaine de l'aérospatial et de l'armement se limitent à 0,6 p. 100 d'un budget de 1 450 millions de francs, est significatif à ce sujet.

Dès 1980, un rapport sur les sciences mécaniques et l'avenir industriel de la France, établi par l'Institut de France et l'Académie des sciences, évoquait cette nécessaire diversification en souhaitant que les ingénieurs de l'armement « maintiennent dans ce grand établissement le

souci d'une large ouverture sur tous les secteurs de la vie scientifique nationale intéressés par les progrès des disciplines aérospatiales et par leurs retombées ».

Quelle politique de coopération envisagez-vous pour cet établissement public qui, à bien des égards, constitue un fleuron de notre recherche et de notre technologie ?

Enfin, puisque, dans les prochaines semaines, c'est l'aménagement du territoire qui nous mobilisera comment comptez-vous, monsieur le ministre d'Etat, permettre aux industries et établissements relevant de la défense, qui ont toujours eu un rôle pionnier en la matière du fait de leurs localisations, de le poursuivre ?

Je souhaite que vous puissiez répondre à ces questions, compte tenu de l'impact pour les entreprises de la loi en discussion aujourd'hui, à laquelle j'apporterai mon soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Favre.

M. Pierre Favre. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, vingt-deux ans se sont écoulés depuis le Livre blanc rédigé à l'initiative de Michel Debré, alors ministre de la défense.

Trois ans se sont écoulés depuis la fin de la dernière loi de programmation militaire. En effet, la loi 1990-1993 n'a pas été exécutée et la loi 1992-1994 n'a pas été votée.

L'évolution géostratégique et géo-économique, au cours de cette période, a fortement pesé sur le type d'armes, ou plutôt de systèmes d'armes utilisés dans les conflits modernes.

De plus, la dérive, d'une part, entre les lois de programmation, lorsqu'elles existaient, et les lois de finances initiales et, d'autre part, entre les lois de finances initiales et les lois de règlement, a agi négativement sur nos industries de défense. Elles ont dû de plus en plus piloter à vue, au gré des budgets et des gels, voire des annulations de crédits, entraînant le retard ou l'abandon de certains projets importants, tels les S 45, Hadès, bâtiments antimines et véhicules de l'avant blindés.

Au cours des vingt dernières années, la technologie a évolué considérablement. Matériaux nouveaux, nouveaux systèmes de transmission, miniaturisation de l'électronique et augmentation des capacités en matière de traitement de l'information ont bouleversé non seulement le processus de développement et de production, mais également les matériels eux-mêmes. L'extrême sophistication de ceux-ci a nécessité dans nos entreprises des efforts accrus en développements exploratoires et en développement proprement dit, alors que les séries produites diminuaient, minimisant les lignes de production.

Ensuite, les crédits de défense sont, dans tous les pays, en nette diminution, et l'exportation devient difficile dans un secteur qui est passé progressivement d'un marché protégé partagé à un marché concurrentiel difficile à atteindre sans efforts sur les coûts.

Tout cela a entraîné une cascade de changements de métiers, de reconversions, de retraites anticipées, de fermetures de sites et de regroupements d'entreprises, en un temps record.

C'est dans ce contexte que le gouvernement de M. Edouard Balladur a commandé le Livre blanc sur la défense à partir duquel aujourd'hui, monsieur le ministre d'Etat, vous nous proposez la loi de programmation militaire 1995-2000.

Pour la première fois, cette loi portera sur six années avec une visibilité sur les années postérieures, indispensable à une époque où la moindre arme à développer est devenue un système complexe nécessitant au moins une dizaine d'années d'efforts pour passer du concept à la réalisation.

Pour la première fois également, ce projet de loi va plus loin que le strict effort de défense, mais envisage l'avenir de nos entreprises. Il est d'ailleurs jugé comme le minimum acceptable, ce qui, dans la bouche des industriels et des syndicats, est plutôt un compliment.

C'est donc un projet global que vous nous proposez, associant, comme vous le dites vous-même, militaires d'active, appelés, réservistes, ouvriers, techniciens et ingénieurs pour réussir la défense de notre pays.

Notre industrie est un élément clé de cette réussite. Engagée aujourd'hui dans la réalisation d'un nombre important de types de matériels sur des séries courtes, elle doit à la fois garder ses compétences et son savoir-faire, se diversifier et s'euro-péaniser si elle ne veut pas disparaître. Lorsque je parle d'industrie, j'associe bien sûr les entreprises privées, publiques, et les ateliers relevant du ministère de la défense. Il s'agit là d'un défi difficile et plusieurs rapports émanant d'organismes officiels ont porté un jugement particulièrement défaitiste sur l'avenir de nos entreprises, défi que nous devons relever.

Il ne faut pas perdre de vue qu'en trente ans, à la suite de la décision politique du général de Gaulle, la France a su créer un tissu d'entreprises, de la PME à la multinationale, capables aujourd'hui, dans les domaines de la défense, de l'aéronautique et du spatial, de rivaliser, techniquement parlant, avec les meilleures entreprises américaines, japonaises ou russes. Bien souvent, elles sont en Europe les seules dans leur domaine.

S'il est vrai que nous ne pouvons tout faire seuls, cela ne veut pas dire que nous devons abandonner le savoir-faire permettant de conceptualiser des systèmes complexes qui pourraient être produits dans un cadre plus large, d'autant que ce savoir-faire est avant tout technologique et ne manque pas d'avoir des retombées dans le domaine civil.

Alors que l'on critique volontiers le nucléaire, qui irait à l'encontre de la médecine nucléaire capable de dépister et, demain peut-être, de soigner les différents types de cancer ?

Alors que l'on critique volontiers l'armement, qui sait que, lorsque vous allez chez le dentiste, les nouveaux pivots de dent en titane proviennent directement des recherches effectuées sur ce matériau en vue de leur utilisation en spatial militaire ?

N'oublions pas non plus Ariane, héritière de notre pôle balistique stratégique, ou les commandes de vol numériques des avions civils, d'abord testées sur des avions militaires.

Il s'agit là d'un gisement de compétences que nous devons conserver et entretenir, même si actuellement une pause relative doit être faite en développement exploratoire, tant nous avons à faire face, en parallèle, à la mise au point des développements en cours. Un point sur ce sujet devra absolument être fait en 1997, de façon à réinjecter au plus vite les sommes nécessaires à ces développements exploratoires débouchant sur des démonstrateurs technologiques.

C'est à partir de nos savoir-faire que peuvent être développés de nouveaux systèmes de défense, mais également des transferts de technologies pour d'autres types d'applications. Cela nécessite beaucoup de volontarisme de la part de l'entreprise transférante, en général une grande

entreprise, vers l'entreprise d'accueil, la plupart du temps une PME-PMI, qui avait essentiellement une culture de sous-traitante.

La recherche systématique des dossiers dormant dans les grandes entreprises va devenir nécessaire et, déjà, un certain nombre d'entre elles ont fait le pas. Le Gouvernement et les élus que nous sommes avons un rôle très important d'incitation à jouer.

En effet, la diversification ne consiste pas à transformer telle ou telle grande entreprise, mais à inciter ces grandes entreprises à aider le tissu environnant de PME-PMI à haut niveau de savoir-faire à prendre leur autonomie et à passer du stade de sous-traitant à celui de partenaire indépendant qui pourra, à partir de brevets existants, développer des produits propres pour d'autres marchés.

L'extension de ces PME-PMI et, si nécessaire, la création de nouvelles entités pour de nouveaux marchés - torches à plasma pour l'élimination des déchets, petits lanceurs pour le remplacement de satellites en fin de vie - permettra alors la diversification de notre tissu industriel et donnera à nos ouvriers, techniciens et ingénieurs la possibilité de créer et de s'épanouir dans un contexte technologique performant.

Des programmes fondés sur l'expérience du programme « Passerelle » devront être mis en place pour relever ce difficile défi.

Avec la fin de la bipolarisation, bien que des risques persistent, on assiste à l'ouverture des frontières, à l'échange de données et à un début de coopération Est-Ouest, avec tout ce que cela implique d'un point de vue économique.

Les Etats-Unis, dans ce nouveau contexte, n'ont pas hésité à mettre en œuvre une politique de restructuration et de rationalisation de leurs entreprises de défense en vue de les rendre plus performantes sur les produits et sur les coûts.

En Europe, poussées par les événements plus que par les responsables politiques, de grandes entreprises ont commencé à mettre en place des coopérations et des plans de restructuration et de fusion, voire de création de filiales communes avec d'autres entreprises européennes.

Qui aurait cru, il y a cinq ans, que le GIAT lui-même sortirait de l'Hexagone pour s'internationaliser, dans la situation sociale et financière qui était et est encore la sienne ?

S'europaniser, s'internationaliser, cela veut dire non seulement mettre en commun des moyens intellectuels de production et de mercatique, mais aussi des moyens financiers. Hélas ! nos entreprises publiques ou parapubliques sont trop souvent sous-capitalisées et nous devons, à très court terme, faire les efforts nécessaires si nous ne voulons pas voir disparaître des pans entiers de notre industrie de défense, avec les conséquences humaines que nous ne connaissons que trop depuis une dizaine d'années.

En conclusion, il paraît donc évident que notre défense ne pourra plus être gérée comme par le passé et que le processus de développement et de contrôle de la DGA devra nécessairement évoluer dans deux directions : des relations client-fournisseur devront s'instaurer entre l'Etat et les entreprises ; un concept de qualité totale donnant aux entreprises plus de responsabilité et plus d'autonomie devra être mis en place. Cela nécessitera de nouvelles méthodes de travail et une nouvelle culture d'Etat pour lesquelles j'ai déjà formulées.

Tout d'abord il faut permettre, par les moyens législatifs que nous devons mettre en place si nécessaire, de passer avec les entreprises des contrats d'approvisionnement pluriannuels.

Ensuite, on doit abandonner les méthodes perverses de gel ou d'annulation de programmes décidées unilatéralement par le ministère du budget.

Enfin, il convient d'aider à la mise en place systématique de transferts de technologies.

Il est de coutume de dire que les ministres changent et que l'administration reste. De même, le monde change et trop souvent l'économique devance le politique.

A nous, avec cette loi de programmation où vous montrez votre détermination, d'en profiter pour nous adapter à l'évolution du monde, si possible en la devançant.

J'ai confiance, monsieur le ministre d'Etat. Oui, cette loi est une bonne loi, mais faisons en sorte, ensemble, que le rapport annuel d'exécution démontre que les rapports de mauvais augure se sont trompés et que notre industrie restera le fer de lance d'une industrie européenne performante. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Bertrand.

M. Jean-Marie Bertrand. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, la France a, en ce moment, le regard tourné vers l'Assemblée nationale, tant il est vrai que le projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000 concerne l'ensemble des Français, et pas seulement ceux dont l'activité est placée sous la responsabilité de M. le ministre d'Etat, ministre de la défense.

Aussi je souhaite saisir l'occasion de ce débat, pour exprimer à M. le ministre d'Etat la satisfaction du représentant du peuple que je suis, et lui demander, puisqu'il nous a démontré sa capacité de réflexion et d'action, de poursuivre sur sa lancée.

Il faut, monsieur le ministre, le dire haut et fort, vous avez accompli un travail remarquable et vous avez su mobiliser les énergies nécessaires, pour obtenir à la fois le projet le plus accompli possible ainsi que le consensus sur son contenu.

Je ne reprendrai pas dans le détail tous les aspects du dossier, malgré la grande envie que j'en ai, en raison du grand intérêt de chacun d'entre eux, car je veux éviter les redites.

Cependant, je tiens à souligner combien, avec le projet de loi et l'exposé des motifs, les différents rapports que vous avez produits, leurs annexes fort complètes et détaillées, les auditions de la commission de la défense nationale, les travaux du sénateur Haenel sur la valorisation des réserves que je n'aurais garde d'oublier, les réflexions préliminaires à la loi de programmation produites, sous la présidence de Jacques Boyon et, bien entendu, le Livre blanc sur la défense, nous avons matière à analyser ce que le Gouvernement nous soumet.

Cette loi vous donne, en premier lieu, l'occasion, sur la base d'une stratégie défensive, d'adresser un message à l'ensemble des nations : la volonté de la France est à la mesure des moyens qu'elle se donne.

Mais c'est également un message à destination des hommes et des femmes qui mettent en œuvre, au quotidien, cette stratégie, ce qui ne peut qu'améliorer la cohérence de leurs efforts.

Enfin, plus de 300 000 personnes étant employées dans les entreprises et industries de défense, et compte tenu du délai de mise au point du matériel, cette loi présente un double intérêt, militaire en tout premier lieu mais également civil. J'y reviendrai.

Bien entendu, une loi de programmation est limitée par la force des lois de finances. Mais depuis vingt ans, les crédits ouverts ont représenté plus de 95 p. 100 des prévisions des programmations successives. Je souhaite que ce taux ne soit pas démenti. J'espère que le Parlement, expression de la volonté générale, confirmera les priorités, les objectifs, et l'ampleur des efforts qui sont nécessaires pour la mise en œuvre de cette loi.

Je l'ai dit en commençant mon propos, il me paraîtrait dommage de s'arrêter en si bon chemin.

Nous parlons de dissuasion nucléaire. S'agissant du rang d'une nation, la notion de dissuasion peut aussi englober les aspects économiques, sociaux et culturels, sur lesquels la société française peut être victime d'agression - d'ailleurs, elle l'est déjà.

Il me paraît donc indispensable, monsieur le ministre, qu'avec la méthode qui a présidé à la préparation du dossier dont nous débattons aujourd'hui, le Parlement soit prochainement saisi de textes complémentaires, visant à arrêter les moyens à mettre en œuvre pour instaurer de véritables passerelles entre l'intérêt militaire et l'intérêt civil.

Je suis intimement persuadé que pour que le projet qui nous est aujourd'hui soumis s'applique dans toute sa plénitude, il faut que les Français soient bien dans leur tête et bien dans leur peau. Vous aurez compris le sens de mon propos que je pourrais résumer ainsi : chaque fois que l'on pourra tirer profit dans le civil, des avancées liées à la politique de la défense, il faudra, sans hésiter, le faire le plus rapidement possible.

Le meilleur exemple en est, bien sûr, la conscription, car même lorsqu'ils sont sous les drapeaux, les jeunes gens sont avant tout des civils habillés en militaire.

Mais au-delà de cette image, je pense à la formation aux métiers d'aujourd'hui et du futur, bénéfique pour l'emploi, à la recherche qui doit, même si elle est initiée au titre de la défense, bénéficier au domaine civil. Les bâtiments dont l'armée n'a plus l'usage pourraient être réutilisés.

On pourrait multiplier les exemples, je n'en citerai plus qu'un, celui de la gendarmerie, autorité militaire mais qui exerce sa mission au service des civils.

Ne pensons pas cependant que seul compte l'aspect matériel. Il y a également tout l'aspect tradition, culture, civisme, en un mot, tout ce qui fait une République. Voilà pourquoi il est important de rechercher les moyens de la transversalité afin que la stratégie de la défense soit au service de la paix et de la cohésion de la France.

Permettez-moi, en terminant, monsieur le ministre d'Etat - monsieur le maire, en l'occurrence - de citer l'exemple de Fréjus, situé dans notre circonscription. Il y a 2 000 ans, Fréjus qui s'appelait *Forum Juli*, était une ville romaine où les vétérans de la 7^e légion avaient leurs quartiers et dont le port était d'une grande importance stratégique pour l'époque. Lors de la bataille navale d'Actium après la défaite de Cléopâtre, les galères furent emmenées dans le port de *Forum Juli*. Dès la première guerre mondiale Fréjus abrita un centre d'instruction pour les hommes des troupes d'outre-mer. Puis vint la base aéronavale où les premiers hydravions furent mis à l'eau pour des essais. La ville devint ensuite un centre d'entraînement des paracutistes lors de la guerre d'Indochine, puis un centre d'essais et de recherches anti-sous-

marines, qui va être restructuré à Hyères. Néanmoins, je sais qu'il sera fait en sorte que le ministère de la défense conserve une présence marquée à Fréjus, avec notamment l'implantation très forte des troupes de marine.

Certes, il n'y a plus de galères. Reste un port. Et les terrains de la BAN - base aéronautique navale - contribueront à la politique de l'environnement de votre ville, comme les effectifs militaires contribuent à l'économie de notre région.

L'important dans ce projet de loi relatif à la programmation militaire, c'est que, d'une part, grâce à lui, la France se donne les moyens de sa politique de défense et que, d'autre part, ces moyens contribuent à la dissuasion contre toutes les agressions, et pas seulement militaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Asphe.

M. Jean-Claude Asphe. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, je vais axer mon propos sur la nécessaire réduction des coûts.

Le projet de loi de programmation militaire prévoit de consacrer 613,1 milliards de francs, valeur 1994, à l'équipement des forces armées françaises au cours des six années qui viennent. C'est un effort important qui traduit la volonté de notre gouvernement de maintenir une industrie d'armement forte et de dimension résolument européenne, tout à la fois gage de notre indépendance et source de projets communs avec nos partenaires.

Cette loi de programmation permettra aux entreprises françaises d'aborder les alliances et les concentrations dans de bonnes conditions.

Le Livre blanc avait déjà souligné tout particulièrement le caractère fondamental d'une amélioration de la compétitivité. Ce projet de loi appelle une inflexion nette en matière de maîtrise des coûts des programmes d'armement. Il suppose un effort de productivité important dans les entreprises et de rigueur dans les spécifications. On n'a plus le droit de se faire plaisir !

La maîtrise des coûts est un pari audacieux dont la réussite conditionnera obligatoirement l'exécution de la loi. Ces mesures appellent un renforcement de la concertation entre les états-majors, la DGA et les industriels de l'armement.

Il faut avoir le courage de dire aujourd'hui que, pour pouvoir financer l'ensemble des programmes et répondre à la loi de programmation militaire, il faut absolument une augmentation annuelle de 2,5 p. 100, soit 0,5 p. 100 prévu par la loi et 2 p. 100 de réduction des coûts sur la base des prix de référence 1994, réduction obligatoire pour répondre à ce « challenge ».

Ainsi tous les programmes redeviennent-ils finançables. J'ai la certitude, monsieur le ministre d'Etat, que nous pouvons et que nous devons atteindre cet objectif. Pour cela, il faut y croire, le vouloir, et prendre des mesures à court terme et à moyen terme, telles que celles qui sont préconisées dans l'excellent rapport du président Boyon. Je voudrais en rappeler quelques-unes.

Il faut obtenir le gel sur les trois ans à venir des taux horaires qui déterminent les prix dans les marchés ; plafonner à 3 p. 100 par an, au lieu de 4 p. 100, la clause de révision de prix des contrats passés ; appliquer un moratoire sur les modifications de programme pour limiter les évolutions des coûts dues aux évolutions technologiques.

A moyen terme, nous devons procéder à une analyse de la valeur des principaux programmes d'armement afin d'optimiser le rapport coût-performance, car, trop souvent, nos spécifications sont trop pointues et appellent des surcoûts insupportables.

Il nous faudra également réorganiser la DGA en élaborant le système efficace de contrôle des coûts qui lui fait défaut.

Il s'agit de relever là, monsieur le ministre d'Etat, un défi crucial où chaque partenaire devra jouer le jeu, mais j'ai la certitude que cela est faisable, car chacun, états-majors, DGA, industriels, doit comprendre que c'est la seule solution pour financer nos programmes, pour respecter la loi et donner un second souffle à notre industrie de l'armement.

Je lance cet appel à tous, cet après-midi, et j'espère qu'il sera entendu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi de programmation militaire consacre à notre effort de défense des moyens appréciables. Il permet ainsi, malgré certains reports, le maintien des principaux programmes d'armement et, comme mes collègues de la majorité, je le voterai.

Cependant, monsieur le ministre, j'observe que ce projet de loi, tout comme le Livre blanc, renvoie de manière explicite ou implicite à différents partenariats qui appellent certaines réflexions.

Voyons d'abord les partenariats qui ont trait à la conception et à la conduite de notre politique de défense. En sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, en tant que nation appartenant à la communauté des nations européennes, au titre de ses accords de coopération militaire en Afrique, notre pays assume des responsabilités qui exigent sans nul doute une réelle capacité de projection de nos forces. Mais il importe de veiller à trouver un équilibre entre notre volonté d'être présents et de peser sur l'issue d'éventuels conflits, principalement en Europe ou dans la zone méditerranéenne, et notre capacité de décider et d'agir de manière indépendante.

Cela est d'abord affaire d'alliances. Certains se sont félicités, lors du sommet de l'Alliance atlantique du 10 janvier dernier, de voir enfin reconnaître une identité européenne de défense. Soit ! Il n'en reste pas moins que la part faite à l'Union de l'Europe occidentale paraît extraordinairement mesurée puisque l'UEO n'a vocation à intervenir que si l'OTAN n'intervient pas, et qu'elle risque d'apparaître ainsi non pas comme le second pilier de l'Alliance atlantique mais comme le simple auxiliaire de l'OTAN. Or le partenariat européen devrait, me semble-t-il, être nettement privilégié par rapport au partenariat atlantique.

Cela est aussi affaire de moyens. La loi de programmation militaire met, à juste titre, l'accent sur le renforcement de nos capacités de renseignement, de communication et de commandement. Mais il est important qu'une étroite adéquation soit toujours assurée entre nos objectifs d'intervention et les moyens logistiques dont nous avons la maîtrise. La question du transport aérien de nos troupes, précédemment évoquée par certains de mes collègues, se situe, par exemple, dans ce cadre.

J'en arrive aux partenariats en matière d'armement. Les coopérations, voire les associations industrielles entre Européens, peuvent être incontestablement profitables,

notamment lorsqu'elles élargissent les marchés et renforcent notre capacité exportatrice. L'insuffisance d'accord sur un minimum de concepts communs de défense et de politique étrangère, dans un monde où se multiplient les foyers de crise et donc les risques de divergences, exige cependant la mise en œuvre de certaines garanties : garantie d'approvisionnement en toute circonstance, quelle que soit la position prise par notre pays ; garantie de notre capacité d'exportation, quels que soient les clients avec lesquels nous souhaitons traiter, et sans doute aussi, dans les fabrications les plus sensibles, maintien d'une double source d'approvisionnement.

C'est pourquoi la mise au point avec nos partenaires d'un dispositif juridique précis devrait, me semble-t-il, être envisagée. Elle serait la condition d'une nouvelle avancée dans des coopérations qui sont effectivement nécessaires.

Monsieur le ministre d'Etat, les partenariats sont indispensables, mais ils doivent favoriser nos conceptions et notre détermination. Ils ne doivent jamais risquer de se substituer à elles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Xavier Pintat.

M. Xavier Pintat. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, mardi 17 mai, trois inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique arrivaient en Corée du Nord pour déterminer si du combustible civil irradié avait été recyclé afin d'en isoler le plutonium, pour une utilisation militaire.

Soumise à la pression internationale, la Corée du Nord s'est résolue à accepter cette visite. Cependant, il semble que les inspections susceptibles d'être menées ne porteront que sur des sites désignés à l'avance, le gouvernement local s'opposant toujours à la visite de deux sites non déclarés.

Cette attitude délibérée de la Corée du Nord, après la découverte et la neutralisation du programme nucléaire militaire irakien, pose avec acuité le problème de la prolifération des armes de destruction massive, notamment nucléaires.

Ce phénomène a été considéré à juste titre par les rédacteurs du Livre blanc sur la défense comme l'un des défis majeurs auquel le monde de demain se trouve confronté.

M. Michel Hunault. Très bien !

M. Xavier Pintat. En effet, il conditionne largement l'évolution des équilibres géostratégiques mondiaux et il est nécessaire de l'avoir présent à l'esprit lors de la discussion de ce projet de loi relatif à la programmation militaire.

Tel sera le sens de mon propos face à deux facteurs d'inquiétude principaux que je souhaiterais aujourd'hui évoquer devant vous.

J'évoquerai d'abord la prolifération à proprement parler, qui consiste en la mise en œuvre de programmes nationaux à finalité militaire. C'est le cas de nombreux pays du seuil qui veulent disposer d'un armement nucléaire.

Certes, la mise au point d'armes nucléaires sophistiquées suppose un matériel, une technologie, des matières fissiles, des moyens financiers, des essais décelables et une volonté politique durable qui ne peuvent échapper à la vigilance d'une communauté internationale attentive.

Les acteurs internationaux sensibilisés à ce problème ont d'ailleurs, depuis, renforcé les contrôles des exportations de produits sensibles dans le cadre de l'aménagement des règles édictées par le Club de Londres.

Malgré tout, la circulation des connaissances rend possible la mise au point d'armes rudimentaires de faible énergie, ce qui confère à la question de la prolifération toute sa dimension, d'autant plus que la possession d'une faible quantité de matière nucléaire peut tenter certains pays ou des groupuscules actifs à des fins de terrorisme.

La seconde source d'inquiétude est l'éventuelle dissémination d'armes nucléaires déjà existantes, soit qu'elles seraient cédées sans scrupules à des pays clients, soit qu'elles deviendraient enjeux de marchés pourvoyeurs de devises.

Ainsi la dévolution de l'héritage nucléaire soviétique demeure un souci majeur. En effet, lorsque l'on songe à l'impressionnant arsenal, non seulement stratégique, mais aussi et surtout tactique, développé par l'ex-Union soviétique, on est en droit de s'interroger sur la rigueur du contrôle réel exercé par Moscou sur des armes disséminées dans un immense territoire aujourd'hui éclaté. D'autant plus que le degré de dilution des responsabilités était tel dans l'ex-Armée rouge qu'elles peuvent se trouver entre les mains de militaires dont les capacités d'obéissance à la hiérarchie peuvent parfois être soumises à caution, dans la mesure où la cession, par exemple, d'une mine nucléaire peut être la source d'un enrichissement personnel considérable.

Notre pays ne peut pas rester inactif dans le domaine de la non-prolifération. Il a le devoir d'y consacrer des moyens humains et techniques, en particulier dans le domaine de la surveillance.

Des efforts ont été entrepris depuis de nombreuses années sur le contrôle des transferts technologiques et scientifiques, notamment dans le domaine nucléaire avec l'AIEA. Ces efforts doivent être poursuivis et améliorés à la lueur des événements d'aujourd'hui. Nous devons en particulier encourager les initiatives diplomatiques au niveau mondial pour contrôler les matières sensibles - uranium et plutonium - seul véritable moyen d'obtenir des résultats en matière de non-prolifération, sans toutefois nourrir trop d'illusions.

En ce domaine, la France, en raison de l'expérience acquise par les spécialistes de la direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique, a un rôle important à jouer, qu'elle a déjà entrepris sous votre impulsion, monsieur le ministre d'Etat. La France sera, selon toute vraisemblance, amenée à reprendre des expérimentations nucléaires pour atteindre un bon niveau de simulation. Cet état de fait devra être pris en compte dans la négociation en cours sur la reconduction du traité de non-prolifération nucléaire. De plus, la France devra user de son influence pour tenter d'accroître le nombre de pays susceptibles d'adhérer à ce traité. Elle devra aussi faire en sorte que les moyens de l'AIEA soient renforcés, sans pour autant négliger les conséquences économiques indispensables à un rééquilibrage des échanges Nord-Sud.

Dans ce contexte, il apparaît primordial que notre pays affiche clairement des objectifs qui sont ceux d'une grande puissance. Le projet de loi de programmation que vous nous soumettez, monsieur le ministre d'Etat, va assurément dans ce sens. En effet, élaboré dans le contexte économique et budgétaire que l'on sait, il affirme les choix fondamentaux d'un Gouvernement clairvoyant, qui se refuse à hypothéquer la sécurité future de notre pays.

Parce qu'elle prend en compte indirectement les problèmes de prolifération, votre loi de programmation militaire permet de faire évoluer notre dissuasion grâce à un effort important sur la simulation des expérimentations nucléaires, donc d'en assurer la pérennité.

Par là même, et parce qu'elle a l'audace et le courage de se démarquer des politiques suivies par nos alliés, qui vont dans le sens d'une diminution sensible de leur effort de défense, elle est à même de permettre à notre pays de faire entendre une voix affirmée dans les futures discussions internationales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Serge Lepeltier.

M. Serge Lepeltier. Même si la loi de programmation militaire que vous nous proposez, monsieur le ministre d'Etat, apparaît très ambitieuse et très courageuse, avec une augmentation des crédits d'équipement en francs constants de 0,5 p. 100 par an, des inquiétudes en termes de programmes et donc de charges de travail se font jour, et je tiens ici à vous en faire part.

Quels sont d'abord les doutes exprimés ?

En matière d'artillerie, il a été décidé que l'artillerie légère n'évoluerait pour ainsi dire pas, alors même que la France est très bien placée techniquement et que cela risque d'entraîner des difficultés en termes de force industrielle.

Pour les blindés, l'équipement en chars Leclerc est beaucoup plus faible que ce qui était prévu au début du programme. A l'horizon 2000, nos armées auront 310 chars Leclerc alors qu'au début du programme, il avait été envisagé 1 200, voire 1 400 unités, progressivement ramenées à 800, puis aujourd'hui à 650. Qu'en sera-t-il à terme ?

L'impasse est faite sur les munitions conventionnelles en dépit de stocks anormalement bas.

Tous ces choix, qui concernent avant tout l'entreprise GIAT Industries, s'ajoutent au fait que l'Etat ne respecte pas les engagements, qu'il a pris en 1989 sur l'exclusivité des commandes lors du changement de statut.

Des questions se posent également à propos des programmes de missiles. La production de missiles Eryx est ralentie à 1 600 par an et étalée dans le temps. Aucune nouvelle commande d'antichars HOT et Milan n'est annoncée. Les HOT 3 et Milan 3, dont le développement est terminé, ne sont pas mentionnés. Aucun achat d'Exocet ou d'AS 30 laser n'est mentionné. Aucune livraison n'est prévue avant 1999, voire, pour certains programmes, avant 2003. Ainsi pour l'Aster et l'antichar troisième génération longue portée.

Enfin, le choix de l'arme de précision tirée à grande distance - APTGD - n'est pas fait. Or il sera déterminant dans l'équilibre industriel entre les entreprises Aérospatiale et Matra.

Tout cela montre bien que les contraintes budgétaires ne manqueront pas d'avoir des répercussions sur les charges de travail des industries concernées. Pour pallier les difficultés, il est essentiel de favoriser un développement de nos exportations. Dans ce domaine, deux axes, me semble-t-il, doivent être privilégiés.

Il faut d'abord permettre à nos industries une mise sur étagère de nos produits. Lorsqu'une négociation commerciale est en cours, nos industries doivent pouvoir produire les produits et les conserver éventuellement en stock si la négociation n'a pas abouti. C'est pour nos industries un grand argument de vente que d'avoir des produits disponibles en stock. Les moyens financiers donnés par votre

budget, et notamment par l'article 29 du titre V, relatif aux investissements techniques et industriels, doivent donc être privilégiés, et je souhaite que ce soit le cas dans vos futurs budgets.

Le développement de nos exportations passe aussi par une mobilisation très forte des plus hautes autorités de l'Etat, de vous-même, bien sûr, monsieur le ministre d'Etat, mais aussi du Premier ministre. C'est l'une des questions qui est le plus souvent évoquée lorsque nous discutons avec les industriels de l'armement. Il suffit de regarder ce que font les Etats-Unis et, plus précisément, leur président pour s'en convaincre.

Soyez assuré que, pour tout cela, comme pour la loi de programmation militaire, le Gouvernement aura tout notre soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Hunault.

M. Michel Hunault. Monsieur le ministre d'Etat, le projet de loi relatif à la programmation militaire que M. le Premier ministre et vous-même présentez devant la représentation nationale a pour ambition de préparer le modèle de nos forces armées en cette fin de millénaire et pour le début du XXI^e siècle.

Plusieurs des intervenants à cette tribune ont rappelé que cette loi de programmation intervenait à un moment où les conséquences de la disparition de la menace soviétique globale et du pacte de Varsovie apparaissaient avec netteté.

Tous les experts s'accordent en effet, aujourd'hui, à reconnaître que notre pays ne connaît plus de menaces militaires directes à proximité de ses frontières mais que la sécurité se joue dans la prévention ou le règlement de crises et de conflits menaçant la paix et la stabilité internationale.

Parallèlement à la dotation de nos forces armées, des moyens adaptés et nécessaires pour rester une puissance de tout premier ordre, il ne faut pas, selon moi, oublier l'un de nos objectifs essentiels de politique extérieure et de défense, qui est de contribuer à prévenir la réapparition de menaces majeures qui viendraient mettre en cause nos intérêts vitaux.

Dans le monde d'aujourd'hui les questions territoriales, le statut des minorités nationales, reviennent avec force au premier plan. A cet effet, nous le voyons bien chaque jour, la guerre des Balkans nous rappelle que le retour des guerres en Europe constitue la première préoccupation et le premier défi que nous devons relever.

C'est dans ce contexte bien spécifique que je voudrais mettre l'accent sur la nécessité de privilégier la constitution progressive, au sein de l'Europe, d'un pôle de stabilité et de sécurité organisé autour d'une entité politique, l'Union européenne, et plus spécialement mettre en avant le rôle que doit jouer, en cette fin de millénaire, l'Union de l'Europe occidentale, assemblée où j'ai l'honneur de siéger au sein de la délégation française.

Lors du sommet de Maastricht en décembre 1991, la Communauté européenne a reconnu qu'une intégration politique plus poussée était nécessaire afin que les Douze puissent constituer ce pôle de stabilité en Europe appelé de nos vœux.

C'est dans ce double contexte que les déclarations approuvées par les Etats membres de l'UEO définissent celle-ci comme la composante de défense de l'Union européenne et comme le moyen de renforcer le pôle européen de l'Alliance atlantique.

Les dispositions du traité de Maastricht concernant une politique étrangère et de sécurité commune ont ouvert la voie de cette politique de l'Union européenne qui pourrait conduire à terme à une défense commune.

De même, doit être renforcée la coopération sur le plan pratique, entre la CSCE et l'UEO, celle-ci pouvant mettre à la disposition de la CSCE son expérience collective. Il lui appartient de formuler une politique commune de défense à l'échelle européenne et de veiller à sa mise en pratique en poursuivant le développement de son rôle opérationnel.

Il est temps, selon moi, de donner plus de force à l'Union de l'Europe occidentale, en dépassant son but initial qui était de définir une alliance défensive, alliance d'ailleurs qui va beaucoup plus loin que celle qui lie les membres du traité de l'Atlantique Nord ou d'aucun autre traité en vigueur, puisqu'il engage de façon inconditionnelle l'ensemble des forces des pays membres en cas d'agression contre l'un d'eux.

Il est toujours d'actualité de se référer aux objectifs rappelés dans le préambule du traité de Bruxelles qui avait institué en 1954 les objectifs de l'Union de l'Europe occidentale. Les Etats membres affirmaient leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme ainsi que dans les principes proclamés par la charte des Nations unies, s'engageaient à défendre les principes démocratiques, et à resserrer les liens économiques, sociaux et culturels qui les unissent pour constituer en Europe occidentale une base solide pour la reconstruction de l'économie européenne et s'opposer à toute agression.

Alors qu'elle a longtemps été mise en veilleuse, nous sentons bien, au moment où cette guerre n'en finit pas de s'éterniser aux portes même de l'Europe, qu'il est plus que jamais nécessaire d'affirmer notre ambition européenne pour contribuer à la construction d'une défense commune et autonome a excellentement ajouté tout à l'heure notre ami de Lipkowski.

Bien entendu, nous sommes très favorables à un effort national soutenu en matière de défense, car nous savons qu'il s'agit là de la condition de la liberté et de la crédibilité des choix stratégiques de la France, mais nous savons aussi que, pour les grandes décisions intéressant notre défense, il faut privilégier la coopération avec nos partenaires européens.

Déjà, le corps européen est la première illustration qui conduit à préparer l'engagement de l'unité française par un état-major multinational, conjointement avec nos partenaires allemands, belges et espagnols. Il constitue la première manifestation concrète de la capacité militaire des Européens, que nous devons réaffirmer ici à l'occasion de la discussion de ce projet de loi essentiel.

La France, du fait de ses responsabilités liées à son statut de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies et de sa volonté de jouer un rôle moteur dans la construction européenne, doit également participer à une rénovation de l'Alliance atlantique pour permettre l'affirmation d'un véritable pilier européen de défense collective.

Monsieur le ministre d'Etat, nous vous savons gré d'avoir réaffirmé, à travers cette loi, les grandes orientations de la programmation militaire afin de conserver à la dissuasion son rôle essentiel dans notre stratégie de défense, d'adapter et de renforcer nos moyens d'action pour prévenir les crises et limiter les conflits, mais il est nécessaire également de réaffirmer à cette tribune le rôle essentiel de l'Union de l'Europe occidentale.

Les Etats membres, à la fin de 1991, ont réaffirmé qu'il étaient prêts à mettre à la disposition de l'UEO des unités militaires provenant de tout l'éventail de leurs forces conventionnelles, en vue d'une mission militaire qui serait menée sous son autorité. Ils ont ainsi exprimé, de la façon la plus nette, le rôle que doit jouer cette institution en tant que composante de défense de l'Union européenne et comme moyen de renforcer l'Alliance atlantique.

Gaulliste convaincu, je sais tout autant que d'autres l'importance de doter l'Etat français d'une armée moderne et adaptée aux conflits de demain, mais Européen convaincu également, je sais combien il est important de prendre en compte cette dimension pour permettre d'envisager ce projet européen, dans lequel la France devra jouer un rôle essentiel pour une défense commune.

L'Union européenne s'est donné, par le traité du 7 février 1992, la perspective à long terme d'une défense commune. Au moment où se redessine un nouvel ordre mondial, où gagne du terrain la tentation du repli sur soi, il me semble qu'une grande puissance comme l'est notre pays se devait, dans ce débat, de rappeler sa vocation européenne.

Le 9 mai dernier, à Luxembourg, avec votre collègue des affaires étrangères, vous avez dessiné l'ébauche de la politique européenne commune de défense avec nos partenaires européens. Cette initiative démontre bien qu'une forme de solidarité lie déjà, dans le domaine de la sécurité, l'Europe occidentale et les futurs membres orientaux de l'Union. Il semble que l'Europe ait concrétisé là ce que l'OTAN n'a pas osé faire.

Demain, 26 mai, s'ouvrira à Paris, sous la présidence du Premier ministre, la conférence sur la stabilité en Europe, dont le ministre des affaires étrangères a rappelé l'importance tout à l'heure, dans le cadre des questions d'actualité.

Après le drame de l'ex-Yougoslavie, démontrer que l'Union européenne est enfin capable de pratiquer une politique étrangère et de défense commune est un défi pour lequel nous vous faisons confiance. Puisse cette loi d'orientation militaire en être l'un des moyens ! (*Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Pascallon.

M. Pierre Pascallon. Monsieur le ministre d'Etat, on sait que nos forces classiques d'intervention, faute du maintien d'une enveloppe financière suffisante durant les dix dernières années, sont vraiment affaiblies. La guerre du Golfe a bien montré les limites des capacités d'intervention de l'armée française.

Il est vrai que la France, à l'abri de ses frontières, grâce à la dissuasion nucléaire, considérée à tort comme une sorte de ligne Maginot nucléaire, a laissé se dégrader son instrument conventionnel d'intervention. Il faut le regretter.

Tout le monde s'accorde donc, au cours de ces derniers mois, à la suite en particulier des changements géostratégiques et des leçons de la guerre du Golfe, à reconnaître que c'est dans sa mission d'intervention conventionnelle que l'outil de défense français doit être d'abord et surtout modernisé.

On ne peut donc que se réjouir que votre projet de loi de programmation militaire affiche clairement cette nécessité de moderniser les capacités conventionnelles de nos armées, cette modernisation étant bien le véritable défi de cette loi de programmation.

La modernisation de nos armées impose le renouvellement simultané des matériels majeurs, ce que prévoit et rend possible l'effort de défense unique en Europe envisagé par cette loi, qui permettra ainsi de mener à bien, même s'il y a quelques échelonnements, les grands programmes d'équipements, d'armements actuels, très lourds financièrement, nous le savons : avion Rafale, char Leclerc, porte-avions *Charles de Gaulle* en particulier.

Il ne suffit pas cependant d'équiper et de moderniser nos armées, il faut encore les doter de moyens de renseignement, la maîtrise des situations militaires passant d'abord par l'acquisition d'une autonomie accrue en matière de renseignement. On ne peut donc que vous féliciter que l'effort entrepris, dans le domaine du renseignement spatial en particulier, soit clairement affiché et poursuivi dans le cadre du projet de loi de programmation militaire. Félicitons-nous notamment de l'effort envisagé pour les satellites d'observation. J'ai néanmoins quelques regrets et je ressens une certaine perplexité.

Il est bien prévu dans le projet de loi la poursuite des programmes des satellites d'observation optique Hélios et de radar Osiris. Vous avez bien fait de lancer ces deux programmes car, contrairement à ce qui a pu être indiqué ici et là, il y a une complémentarité tout à fait intéressante entre l'observation optique et l'observation radar. Je crois néanmoins voir disparaître de votre projet de loi le satellite d'écoute Zénon et le satellite d'alerte avancée pour détecter tout départ de missiles. A terme, il aurait fallu pouvoir maintenir ces satellites dans la perspective inéluctable, je le crois, de la mise sur pied d'un programme de défense anti-missiles, pour faire face en particulier aux risques du Sud, souvent évoqués à cette tribune depuis le début de la discussion de votre projet de loi.

Je ressens aussi, disais-je, une certaine perplexité.

Vous affichez une volonté politique forte en matière de coopération européenne, en prônant en particulier le développement d'une Europe industrielle de la défense. Si les Britanniques, les Allemands et les Français ont une stratégie commune dans le domaine industriel, déclarez-vous il y a quelques jours dans *les Echos*, ils sauvent littéralement l'Europe de la défense, et vous ajoutez que les Allemands semblaient intéressés par une véritable coopération avec nous en matière de renseignement spatial. C'est une bonne chose, et votre projet de loi affirme en effet que les moyens satellitaires d'observation doivent bien s'inscrire dans la perspective d'une défense commune européenne.

Il est sans aucun doute nécessaire de mener ces projets de renseignement spatial en étroite coopération, en particulier avec nos amis européens, mais les choses ne sont pas simples, vous le savez, et c'est pourquoi je ressens une certaine perplexité. J'ai été très frappé pour ma part dans le passé par l'échec, dont je ne connais pas les causes, du projet franco-allemand de satellite d'observation. Je veux donc espérer que la coopération sera demain plus prometteuse avec nos amis allemands. Elle paraît *a priori* plus fructueuse du côté britannique. Pourtant, s'agissant des missiles, le partenariat esquissé de part et d'autre de la Manche paraît lui aussi piétiner. Je ne peux donc que souhaiter que, pour le programme Syracuse, nous puissions parvenir à une collaboration heureuse avec nos partenaires européens.

Monsieur le ministre d'Etat, ces quelques regrets et cette perplexité n'enlèvent rien aux aspects très positifs de votre projet de loi. Je tenais à vous le dire ! (*Applaudisse-*

ments sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. Michel Cartaud.

M. Michel Cartaud. Monsieur le ministre d'Etat, en cette fin d'après-midi je serai très bref. D'ailleurs, les interventions qui ont été prononcées au cours des heures passées ont montré qu'un consensus global se dégagait sur le présent projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000, que vous avez présenté au nom de M. le Premier ministre.

Le rapport présenté, au nom de la commission de la défense nationale, par son président, M. Jacques Boyon, précise que, « Pour la première fois, le dispositif du projet de loi de programmation militaire lui-même prévoit l'évolution des effectifs aussi bien civils que militaires et envisage une politique globale des ressources en personnels. »

Les effectifs civils de la défense passeront de 104 356 en 1994 à 92 703 en l'an 2000, soit une réduction de 11,7 p. 100 en six ans. Cette évolution poursuit le mouvement de réduction des emplois civils déjà engagé : la diminution avait déjà été de 15 000 en 1992, de 4 700 en 1993 et de 3 000 en 1994.

Le solde des suppressions d'emplois civils s'établit en fait à 11 600 puisque, parallèlement aux 12 700 suppressions de postes à la DGA et dans les états-majors, on enregistre la création de 1 100 postes répartis entre la DGA, où 500 postes d'ingénieurs seront créés, la gendarmerie et la DGSE. Cela dit, l'évolution de la DGA précède certains d'entre nous.

Le Livre blanc et le projet de loi de programmation militaire soulignent le rôle accru des forces aériennes ; or, au cours de ces dernières années, la croissance des crédits affectés à l'armée de l'air a été inférieure à celle des crédits des autres armes. Comme l'ont souligné plusieurs orateurs, en particulier M. Darrason, des inquiétudes subsistent quant aux capacités futures de l'armée de l'air et à la situation de la flotte de transport. Cela me conduit, monsieur le ministre d'Etat, à vous demander si les ateliers industriels, ceux de l'air en particulier - les AIA -, outils d'entretien et de rénovation des matériels mais aussi de rayonnement économique de certaines régions, en particulier de l'Auvergne, connaîtront durant les prochaines années une évolution voire une diversification de leurs missions. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Marc Le Fur.

M. Marc Le Fur. Monsieur le ministre d'Etat, mon intervention visera avant tout à défendre les intérêts matériels et moraux des jeunes qui effectuent leur service militaire ainsi que de ceux qui, après l'avoir effectué, s'engagent dans la réserve.

Le poids de la technique et les considérations budgétaires ne doivent pas nous faire perdre de vue qu'il n'est de richesse que d'hommes et que, en matière militaire, l'élément moral est déterminant. Même si, avec la loi de programmation militaire, nous optons pour une armée mixte, la conscription demeurera au cœur de notre système de défense pour des raisons touchant autant à la nation qu'à sa défense. Vous avez bien voulu rappeler ce principe, monsieur le ministre d'Etat.

Toutefois, la conscription n'est acceptable que si elle est ressentie comme juste, utile et reconnue. Il nous faut donc combattre les sentiments trop répandus, chez les conscrits, d'injustice, d'inutilité et de manque de considération.

La justice implique l'égalité et l'universalité. Le sentiment d'injustice n'est pas dû aux exemptions ou aux dispenses - il y a environ 20 p. 100 d'exemptés pour raisons médicales et l'on compte un peu moins de 5 p. 100 des jeunes hommes d'une classe d'âge dispensés pour des raisons économiques ou sociales - il provient, me semble-t-il, de l'inégalité au regard des modalités d'exécution du service national.

Le service militaire apparaît, en effet, trop souvent comme un solde : il ne concernerait que ceux qui n'ont pas été retenus par les autres formes de service national. Bon nombre de jeunes qui l'effectuent dans des unités combattantes, parfois loin de chez eux, se considèrent comme des laissés-pour-compte. Implicitement ou explicitement, ils expriment les critiques suivantes, que je me permets d'énumérer :

Ceux qui n'effectuent pas leur service militaire sont trop souvent les bénéficiaires de formes inavouées de cooptation - c'est le cas du service en entreprise notamment ;

Certaines formes de service civil bénéficient généreusement d'affectations rapprochées, les objecteurs en particulier ;

Certains, à l'occasion d'affectation à l'étranger ou en entreprise, ajoutent une ligne valorisante à des CV déjà prestigieux pendant que d'autres, plus modestes, restent deuxième classe ;

Certains bénéficient de rémunérations sensiblement plus élevées que celles offertes aux jeunes appelés puisque certaines indemnités pour des actions de coopération dépasseraient les 13 000 francs par mois, alors que le prêt du soldat est aujourd'hui de 16,80 francs par jour !

Ce sentiment d'injustice ressenti dans les casernes est d'autant plus fort que les jeunes ont l'impression que ce sont les fils des familles les plus aisées, ceux qui ont fait des études supérieures valorisantes, qui échappent au service militaire.

Je vous demande donc, monsieur le ministre d'Etat, quelle est la proportion des étudiants, issus d'écoles de commerce en particulier, qui effectuent leur service militaire. Je serais heureux de disposer d'éléments de réponse concrets à cet égard. Il se murmure que, dans certaines promotions d'une grande école de commerce située dans les Yvelines, ceux qui effectueraient leur service militaire se compteraient sur les doigts d'une seule main !

Au-delà de l'anecdote, dans quelle proportion les jeunes hommes les plus diplômés, les mieux formés, font-ils leur service dans des régiments opérationnels ?

Si la conscription doit être ressentie comme juste, elle doit aussi être ressentie comme utile. Utile pour soi-même, utile pour la nation. La valorisation du service militaire est nécessaire, et vous avez bien voulu, monsieur le ministre d'Etat, nous indiquer un certain nombre de pistes que vous entendez suivre à cet égard.

Ces améliorations à apporter au service militaire, qu'il s'agisse de la densification des actions d'entraînement, de la multiplication des indemnités opérationnelles, de la valorisation des missions d'encadrement - aspirants ou sous-officiers - sont en effet indispensables, même si nous voulons aller vers une armée mixte.

Quant à l'amélioration des conditions de retour à la vie civile, elle est absolument nécessaire.

Souhaitant un service militaire juste et utile, les jeunes appelés aspirent aussi à être reconnus par la nation.

La conscription doit demeurer le creuset de la nation car c'est là où la nation se forme. Il y a quelque paradoxe, au moment même où nous sommes confrontés à de

graves difficultés d'intégration, à négliger précisément ce facteur d'intégration. A cet égard, je m'interroge sur les conditions dans lesquelles la deuxième génération d'immigrés effectue son service national, d'autant que les chiffres fournis par la direction du service national précisent que 28,8 p. 100 des jeunes Franciliens de la classe 95 ne se font pas spontanément recensés. L'aspiration à la nationalité française crée des droits mais elle implique également des devoirs, dont celui du service national !

En outre, l'armée doit être l'exact reflet de la nation. Or ce ne saurait être le cas d'une armée composée essentiellement d'engagés. D'ailleurs, une étude récente démontre que la professionnalisation de l'armée américaine a conduit à un recrutement socialement peu représentatif de la nation. Des évolutions analogues seraient possibles en France si nous avions recours à la formule de l'engagement de manière massive, dans l'armée de terre en particulier.

Si l'armée n'était plus l'exact reflet de la nation, cela se traduirait par une crise de l'esprit de défense, mais aussi par un divorce entre la nation et son armée qui aurait des conséquences d'une incalculable gravité.

Le fait de disposer d'une armée de corps expéditionnaire pourrait inciter la nation à l'engager dans des aventures lointaines que l'émotion du moment justifierait, mais dont les buts et les issues seraient bien incertains. Or quand l'armée française est engagée sur un théâtre d'opérations extérieur, nous devons tous être convaincus que c'est la nation tout entière qui l'est. L'opinion, nouvelle reine des batailles, doit elle aussi en être consciente, et elle le sera d'autant plus qu'il s'agira d'une armée où la conscription aura sa part.

Si, en bonne logique, les moyens résultent des missions, les moyens ils rétroagissent aussi sur elles, et il est à craindre qu'en disposant d'un outil adapté à des missions lointaines, nous ne soyons précisément enclins à l'engager.

L'engagement de l'armée française ne peut être assimilé à un super-engagement humanitaire ou à une action de police internationale, il implique celui de notre nation. Parce que l'Histoire est tragique, de telles perspectives ne peuvent être banalisées.

L'appel sous les drapeaux, la conscription, est un gage de prudence, de sagesse et, en définitive, de paix pour nos dirigeants et nos peuples. A cet égard, la conscription s'apparente à la dissuasion : elle valorise la défense plus que l'attaque ; elle privilégie la défense du territoire plutôt que l'aventure !

On peut d'ailleurs se demander si circonscription et dissuasion, qui ont toutes deux caractérisé la défense de notre pays depuis le général de Gaulle, ne sont pas les deux faces d'une même pièce dont le prix serait l'indépendance.

M. Jean-Michel Boucheron. Très bien !

M. Marc Le Fur. Défendons les intérêts matériels et moraux des jeunes qui effectuent leur service militaire, revalorisons le service militaire, première forme du service national, en revalorisant la condition des appelés. L'armée, la nation et la paix y trouveront leur compte. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Diebold, dernier orateur inscrit.

M. Jean Diebold. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, à ce stade du débat, il est légitime d'avoir le sentiment que tout a été dit. Permettez-moi pourtant d'évoquer rapidement trois points qui me paraissent importants pour notre industrie de défense, qui se verra doter par la loi de programmation militaire que nous allons voter d'un cadre favorable à son développement.

J'évoquerai d'abord un programme pour lequel vous avez semblé manifester un intérêt certain : je veux parler de l'avion de transport futur, l'ATF. Je n'insisterai pas sur l'utilité pour notre défense de disposer d'un tel appareil, les rapporteurs et nombre de nos collègues l'ont déjà fait. Je me bornerai à revenir sur les conditions de son succès prévisible.

Envisagé dès les phases de définition dans le cadre d'une coopération franco-allemande, ce programme est subordonné, selon moi, à deux conditions dont vous pouvez, monsieur le ministre d'Etat, favoriser la réunion : l'élargissement de l'intérêt pour ce programme à nos partenaires européens, d'une part ; et une coopération franco-française accrue entre les membres du triptyque états-majors, Délégation générale à l'armement et industriels, d'autre part.

Les formules de coopération industrielles envisagées, proches des structures retenues pour le programme civil Airbus, ayant déjà prouvé leur efficacité, c'est par une action politique permanente que nous pourrions et que vous pourrez rallier d'autres états de l'Union européenne au sillage franco-allemand et faire en sorte que cet appareil devienne l'avion de transport militaire de tous les membres de l'Union.

Au-delà des enjeux économiques et sociaux de ce programme, équivalant à la réalisation de 500 Airbus A 320, c'est la capacité d'indépendance de l'Europe vis-à-vis des Etats-Unis en matière de transport militaire ou humanitaire qui est en cause, c'est-à-dire la réalité même d'une défense commune européenne.

Aussi, pour que nous soyons en mesure de confirmer, en 1997, le lancement effectif du programme ATF, quelles actions précises et quel calendrier pouvez-vous nous proposer, puisqu'il est avéré que la France doit impérativement être le pilote de ce projet européen ?

C'est également par une volonté politique soutenue que vous pourrez conduire les différents acteurs du programme à ne pas multiplier les obstacles techniques par une surenchère aux spécifications. Cette remarque vaut d'ailleurs autant dans le cadre de la coopération franco-française que dans les définitions de spécifications communes entre partenaires européens. Je connais bien ce sujet, l'ayant personnellement vécu lors de la relance du Transall.

Vous avez demandé des efforts aux industriels. Ils les feront car c'est une condition de leur survie. Toutefois, vous devrez user de toute votre autorité pour éviter que le circuit état-major - DGA - services techniques, tels le centre d'essais en vol et le service de surveillance industrielle de l'armement, ne conduise à un monstre financièrement dissuasif obligeant à se tourner, hélas, vers un avion américain obsolète.

Dès lors, quelle direction claire et quelle structure comptez-vous mettre en place pour y parvenir ?

Le deuxième point sur lequel il m'apparaît indispensable d'appeler votre attention, monsieur le ministre d'Etat, est celui d'un secteur pour lequel la France, et plus particulièrement l'Aérospatiale, a acquis une compétence unique en Europe : celui de la propulsion par statoréacteur.

Cette compétence unique doit être préservée si la France veut se doter d'un missile de croisière supersonique - nucléaire ou conventionnel - et/ou d'un missile antinavire supersonique, cohérent avec le rôle que vous entendez donner au groupe aéronaval.

Pour maintenir cette compétence clef pour l'avenir de nos systèmes d'armes et pour ne pas gaspiller les efforts humains et financiers des années passées, il me semble nécessaire, d'une part, de soutenir une activité d'étude à un niveau significatif,...

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. Jean Diebold. ... par exemple par des développements exploratoires préalables au programme ASLP, et, d'autre part, d'appuyer une activité industrielle pour préserver le savoir-faire des équipes, par exemple en lançant rapidement un programme de développement d'un missile antinavire successeur de l'Exocet ou d'une arme de précision tirée à grande vitesse.

Vous avez fait part, dans les *Echos* du 24 mai dernier, de votre souci à ce sujet. Pouvez-vous donc nous préciser quels sont les engagements forts qui permettent, dans le projet de loi de programmation qui nous est présenté, le maintien de ces compétences uniques en Europe ?

Le dernier point sur lequel je souhaiterais appeler votre attention, monsieur le ministre d'Etat, concerne les personnels des industries d'armement. Le travail de ces personnels dépend, vous le savez, directement des choix que vous nous proposez de faire nôtres. Ce secteur traverse depuis plusieurs années une crise réelle qui a pour effet de précariser leur emploi. Cependant, pénétrés de l'esprit de défense, ces personnels accomplissent leur mission en intégrant d'ores et déjà les gains de productivité à leur travail quotidien.

Aussi, si la révision de la loi de programmation à laquelle nous serons conviés dans trois ans devait nous conduire à revoir à la baisse les objectifs sur lesquels nous prononçons aujourd'hui, il me paraît indispensable que les nouvelles orientations soient accompagnées de mesures sociales réelles, allant au-delà de celles qui ont déjà été arrêtées dans le cadre du fonds pour les restructurations des entreprises de la défense.

Pouvez-vous, monsieur le ministre d'Etat, nous indiquer les intentions du Gouvernement sur ce chapitre social touchant directement les personnels des industries de l'armement ?

En conclusion, je ne doute pas que vous ayez à cœur d'apporter des réponses concrètes à l'ensemble des questions que je viens de vous poser et, d'avance, je vous en remercie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La discussion générale est close.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

DECLARATION DE L'URGENCE D'UN PROJET DE LOI

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre une lettre l'informant que le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

Acte est donné de cette communication.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi n° 1153 relatif à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000.

M. Jacques Boyon, rapporteur au nom de la commission de la défense nationale (rapport n° 1218) ;

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances (avis n° 1217) ;

M. Pierre Lequiller, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 1266).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures quarante.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT